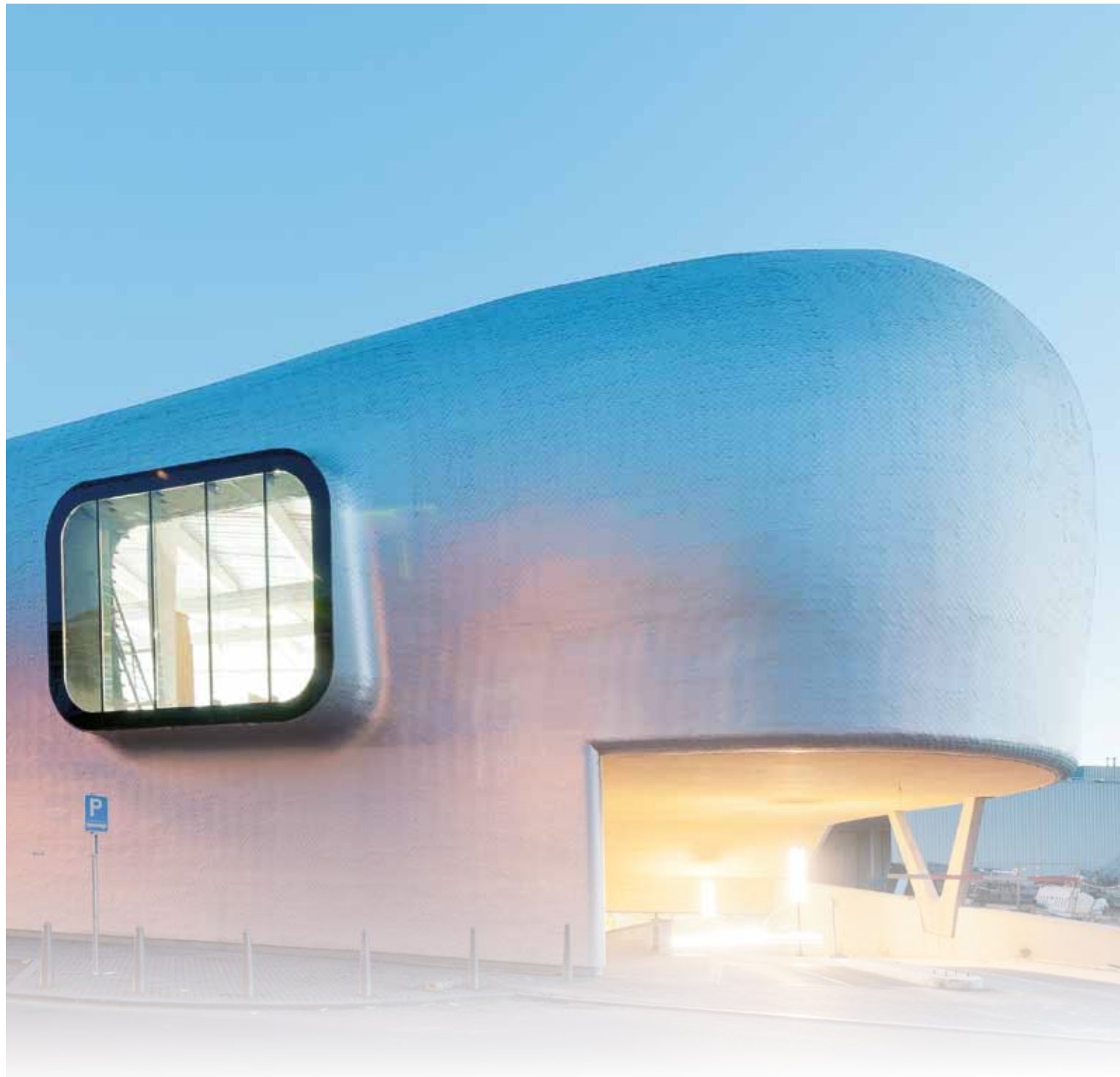




Bâtir le futur

RAPPORT ANNUEL 2012



SOMMAIRE

MESSAGE DU PRÉSIDENT 02

CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET MANAGERS EXÉCUTIFS 04

FAITS MARQUANTS
DE L'EXERCICE 07

STRATÉGIE 08

LE MARCHÉ DE
LA CONSTRUCTION
ET LE GROUPE MOURY
CONSTRUCT 09

CHIFFRES-CLÉS ET
PRINCIPAUX RATIOS 10

INFORMATIONS BOURSIÈRES 12

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS
DU GROUPE 13

RAPPORT DE GESTION 14

1/ Rapport de gestion
de Moury Construct SA 15

2/ Activités des filiales du Groupe 33

RAPPORT FINANCIER 48

ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS 49

ANNEXES AUX ÉTATS
FINANCIERS CONSOLIDÉS 54

RAPPORT DU COMMISSAIRE 76

COMPTES STATUTAIRES 77

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX 80

Chiffres-clés

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE MOURY CONSTRUCT (SELON LES NORMES IFRS)

En milliers d'EUR	2012	2011	2010	Var 12-11	Var 12-10
Produits des activités ordinaires	79 696	74 828	78 518	6,5%	1,5%
Résultat opérationnel	2 319	5 150	5 531	-55,0%	-58,1%
Résultat financier	-749	-2 346	1 197	68,1%	-162,6%
Résultat après impôts des opérations en continuité	627	1 106	4 723	-43,3%	-86,7%
Résultat global de l'exercice - part du Groupe	627	1 106	4 723	-43,3%	-86,7%
Total de l'état consolidé de la situation financière	73 417	75 746	78 957	-3,1%	-7,0%
Total des capitaux propres	41 082	42 675	43 790	-3,7%	-6,2%
Valeur ajoutée brute ¹	14 645	17 968	19 311	-18,5%	-24,2%
Marge brute d'autofinancement ²	1 797	3 610	5 731	-50,5%	-68,8%

1. La valeur ajoutée brute est définie comme la différence entre les produits des activités ordinaires et les achats.
2. Pour plus d'informations, nous renvoyons à l'état consolidé des flux de trésorerie.

PRINCIPAUX RATIOS CONSOLIDÉS	2012	2011	2010	var. 12-11	var. 12-10
Rentabilité nette des capitaux propres après impôts ¹	1,5%	2,6%	10,8%	-41,2%	-85,9%
Marge nette sur ventes ²	2,9%	6,9%	7,0%	-57,5%	-58,2%
Couverture des dettes financières par la marge brute d'autofinancement ³	1,9	2,6	3,1	-25,8%	-37,7%
Ratio de liquidité au sens large ⁴	2,3	2,4	2,4	-4,3%	-4,3%

1. Ce ratio indique la rentabilité des fonds que l'actionnaire confie à l'entreprise sous forme de capital à risque (résultat global de l'exercice / capitaux propres).
2. Ce ratio indique la rentabilité d'exploitation après charges non décaissées. Ce ratio mesure donc la quote-part du résultat obtenue par l'entreprise après que toutes les charges d'exploitation aient été portées en compte. Il donne des indications sur l'efficacité relative de l'entreprise après déduction de toutes les charges d'exploitation (résultat opérationnel / produits des activités ordinaires).
3. Ce ratio mesure la part des dettes financières qui pourrait être remboursée par la marge brute d'autofinancement de l'exercice, si l'entreprise ne se réservait aucune autre affectation pour sa marge brute d'autofinancement. Le ratio étant supérieur à 1, nous constatons que le Groupe est capable de supporter un endettement supplémentaire et les remboursements qui y sont liés. (Marge brute d'autofinancement / Dettes financières non courantes et courantes).
4. Ce ratio indique la couverture des fonds de tiers courants par les actifs courants (total des actifs courants / total des passifs courants).

PRINCIPALES DONNÉES PAR ACTION EN EUR	2012	2011	2010	Var 12-11	Var 12-10
Nombre d'actions souscrites (en unités)	396 426	396 426	396 426	0,0%	0,0%
Cours de bourse au 31 décembre	112,50	113,50	108,74	-0,9%	3,5%
Cours de bourse moyen de l'exercice	114,70	113,43	100,63	1,1%	14,0%
Dividende ordinaire net ¹	1,20	4,20	4,20	-71,4%	-71,4%
Dividende ordinaire brut ¹	1,60	5,60	5,60	-71,4%	-71,4%

1. Le dénominateur utilisé est le nombre d'actions souscrites (396 426) moins les actions propres en circulation (50) soit 396 376.

**Légende photos :**

1. Rénovation de l'Opéra Royal de Wallonie à Liège - A.2R.C – ORIGIN – AA/TGI
2. Construction du bâtiment « biotech 2 » p.a.e. Aéro pole à Gosselies - Igretec
3. Construction de la résidence Lutèce - Quai Marcellis à Liège - Atelier d'architecture pour la ville et le territoire

Le Groupe Moury Construct est un groupe familial d'une expérience de plus de 90 ans spécialisé dans le secteur de la construction à destination des marchés publics et privés.

Avec un chiffre d'affaires consolidé de près de 80 millions d'euros et plus de 250 membres du personnel, le Groupe se situe parmi les leaders du secteur en Belgique.

Le Groupe Moury Construct est actif dans les marchés de la construction résidentielle, non résidentielle et industrielle, ainsi que dans le segment de la rénovation.

Le Groupe Moury Construct intègre également certaines activités essentielles de l'art de construire au travers de ses filiales, succursales ou sociétés liées spécialisées dans le deuxième œuvre du bâtiment :

- ▶ Menuiseries générales, isolation thermique et acoustique
- ▶ Ferronnerie-menuiserie métallique et aluminium
- ▶ Développement de projets immobiliers



Savoir-faire, expérience et compétence sont les fondements de la réussite du Groupe Moury Construct.

Message du Président

Chiffre d'affaires en croissance de 7,1%

Ratio de marge nette à 2,9%

Carnet de commandes de € 106,9 millions

Dividende de 1,60 € brut par action



Rénovation de l'Opéra Royal de Wallonie à Liège - A.2R.C - ORIGIN - AA/TGI

L'exercice sous revue a été marqué par une bonne résistance du niveau des activités qui ont représenté € 79,7 millions en 2012 (contre € 74,8 millions en 2011) malgré un environnement économique difficile.

Le résultat opérationnel s'élève à € 2,3 millions au 31 décembre 2012 contre € 5,2 millions lors de l'exercice précédent, soit une baisse de 55% qui s'explique essentiellement par les difficultés rencontrées dans l'exécution de deux grands chantiers en société momentanée. Il est à noter que les provisions appropriées et les mesures correctives adéquates ont été mises en œuvre de manière à ne plus impacter l'exercice 2013.

Le ratio de marge nette (résultat opérationnel / produit des activités ordinaires) s'établit à 2,9% au 31 décembre 2012 (contre 7% au 31 décembre 2011) et est en ligne avec la moyenne du secteur (3,1% en 2011 - Source: Analyse financière Sector Octobre 2011).

Le résultat financier s'établit à € -0,7 million suite à la variation nette négative de la juste valeur des actifs financiers en portefeuille, partiellement compensée par un résultat net positif généré sur les cessions réalisées au cours de la période.

Il en résulte un résultat de l'exercice de € 0,6 million au 31 décembre 2012.

A l'exception des chantiers abordés ci-dessus, les chantiers se déroulent conformément aux prévisions et toutes les filiales ont contribué positivement au résultat d'exploitation.

La structure financière du Groupe reste très solide puisque la «Trésorerie et équivalent de trésorerie» et les «Autres actifs financiers courants» détenus auprès d'institutions de crédit s'élèvent à € 35,6 millions au 31 décembre 2012 (soit environ € 89,8 par action) à comparer avec € 36,2 millions au 31 décembre 2011.

Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires le paiement d'un dividende brut de €1,60 par action soit un dividende net de € 1,20.



Rénovation de l'Opéra Royal de Wallonie à Liège
A.2R.C – ORIGIN – AA/TGI

Le rendement dividendaire brut par rapport au cours moyen de l'action Moury Construct au cours de l'exercice 2012 (€ 114,70) s'élève à 1,4%.

L'année 2012 devrait marquer le point bas de la rentabilité du groupe Moury Construct. Pour 2013, dans un environnement économique difficile, le groupe dispose d'une bonne visibilité grâce à un carnet de commandes à un niveau historiquement élevé (€ 106,9 millions à fin février 2013). Toutefois, l'activité sera impactée par les conditions climatiques défavorables du premier trimestre 2013.

Parmi les commandes récentes nous relevons notamment la construction d'un bâtiment pour la SWDE à Marche-en-Famenne ainsi que d'un bâtiment, d'ateliers et bureaux passifs dans le parc d'activités économiques de Charleroi Airport et, en société momentanée, les parachèvements des nouveaux bureaux de EVS Broadcast Equipment au Sart-Tilman.

Pour terminer, je tiens à remercier au nom du Conseil d'administration, l'ensemble de nos collaborateurs, partenaires et actionnaires, pour les efforts déployés au cours de l'exercice.

Je les remercie plus particulièrement pour la confiance qu'ils nous ont témoignée par le passé et qu'ils continueront, je l'espère, à nous témoigner dans le futur.

SARI FINANCE SA,

Président du Conseil d'administration
de Moury Construct SA
Représentée par Georges MOURY.

Conseil d'administration



SARI FINANCE SA ET
MOURY FINANCE SA
REPRÉSENTÉES PAR

Georges
MOURY

PRÉSIDENT-ADMINISTRATEUR EXÉCUTIF

Georges Moury est titulaire d'un diplôme en Administration des Affaires de l'Université de Liège depuis 1971. Il est membre du comité du siège de Liège de la Banque ING. Il occupe le poste d'administrateur non exécutif au sein de la société coopérative du Cautionnement Collectif à Bruxelles, du Bureau SECO et de la Start up Invest SA du Groupe Meuse Invest. Il est Vice-Président du Conseil d'administration de la société coopérative des Assurances Fédérales à Bruxelles.

Mandats et fonction au sein du Groupe Moury Construct : Georges Moury, chargé de la gestion journalière du Groupe Moury Construct, est également administrateur de la SA Les Entreprises G Moury, administrateur de la filiale SC Mosabois et Mourylux SA et administrateur de la SA Sari Finance qui est elle-même administrateur de la filiale Bemat SA et Président du Conseil d'administration de la SA Moury Construct depuis l'Assemblée générale du 29 août 1996. Georges Moury est également administrateur de la SA Moury Finance, administrateur de la SA Moury Construct, depuis le 25 mai 2010.



Gilles-Olivier
MOURY

ADMINISTRATEUR EXÉCUTIF

Gilles-Olivier Moury est diplômé en Sciences de Gestion de l'Université de Liège depuis 1998. Il est également titulaire d'un certificat universitaire 3^{ème} cycle en immobilier d'entreprises de l'École de Commerce Solvay et d'un certificat universitaire en Normes IAS/IFRS de l'UCL.

Mandats et fonction au sein du Groupe Moury Construct : Gilles-Olivier Moury est administrateur de la SA Les Entreprises G Moury, Bemat SA et Mourylux SA.

Il est actif dans la gestion financière et commerciale des filiales du Groupe. Il est administrateur de la SA Moury Construct depuis l'Assemblée générale du 27 mai 1999.

Il est actif dans la gestion financière et commerciale des filiales du Groupe. Il est administrateur de la SA Moury Construct depuis l'Assemblée générale du 27 mai 1999.



Edgar
HOLLANGE

ADMINISTRATEUR NON EXÉCUTIF

Licencié en Sciences Économiques et Financières de l'Université de Liège. Edgar Hollange a été directeur pour la Wallonie et Bruxelles de la Banque IPPA. Il a été également responsable des fusions et acquisitions à la Maison de Bourse PITTI - PETERCAM.

Mandat au sein du Groupe Moury Construct : Edgar Hollange est membre du Conseil d'administration de la SA Moury Construct depuis l'Assemblée générale du 19 janvier 1988.



Jean-Paul
FELDBUSCH

ADMINISTRATEUR NON EXÉCUTIF

Jean-Paul Feldbusch est titulaire d'une Licence en Sciences Politiques et Diplomatiques de l'U.L.B. et d'un MBA en management public de l'École de Commerce Solvay. Jean-Paul Feldbusch est Président Administrateur Délégué de la société financière mixte (privé-public) d'investissements de capital à risque, la SA NAMUR-INVEST. Il est également Président Administrateur Délégué de la SA Soficatra à Bruxelles.

Mandat au sein du Groupe Moury Construct : Il est membre du Conseil d'administration de la SA Moury Construct depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 29 août 1996.



Francis
LEMMENS

ADMINISTRATEUR NON EXÉCUTIF

Francis Lemmens est titulaire d'un diplôme en Administration des Affaires de l'Université de Liège. Il assure à titre principal la gestion de la SA Lemmens.

Mandat au sein du Groupe Moury Construct : Francis Lemmens est Président du Conseil d'administration de la SA Bemat. Il est membre du Conseil d'administration de la SA Moury Construct depuis l'Assemblée générale du 23 mai 1997.



Construction de la Patinoire olympique de Liège -
L'Escaut Architectures - B.E. Weinand



Jean Pierre
BARBARIN

ADMINISTRATEUR NON EXECUTIF INDÉPENDANT

Licencié en Sciences Mathématiques et en Sciences Actuarielles, Jean Pierre Barbarin a été Administrateur-Délégué du Groupe Les Assurances Fédérales.

Mandat au sein du Groupe Moury Construct : Jean Pierre Barbarin est membre du Conseil d'administration et Président du Comité d'audit du Groupe Moury Construct depuis le 1^{er} juillet 2011.



CONSIGES SA
REPRÉSENTÉE PAR
Michel
MIKOLAJCZAK

ADMINISTRATEUR NON EXÉCUTIF INDÉPENDANT

Michel Mikolajczak a exercé diverses responsabilités au service de BNP Paribas Fortis, en Belgique et en France, dans les secteurs de la banque internationale, de la banque d'affaires et de la banque de détail. Mandat au sein du Groupe Moury Construct : Michel Mikolajczak est membre du Conseil d'administration du Groupe Moury Construct depuis le 1^{er} juillet 2011.



Michel
MERSCH

ADMINISTRATEUR NON EXÉCUTIF INDÉPENDANT

Michel Mersch est docteur en droit de l'Université de Liège. Il est avocat honoraire du cabinet SC Henri-Mersch et a été Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Liège. Mandat et fonction au sein du Groupe Moury Construct : Michel Mersch est membre du Conseil d'administration de la SA Moury Construct depuis l'Assemblée générale du 23 mai 2006.



Construction du bâtiment « biotech 2 » p.a.e.
Aéropole à Gosselies - Igretec



Marc
LIBEAU

**Directeur technique et Administrateur -
Les Entreprises G Moury SA (depuis 1973).**

Marc Libeau est ingénieur industriel en construction.



Didier
BALÉRIAUX

**Directeur général et Administrateur - Bemat
SA (depuis 1985).**

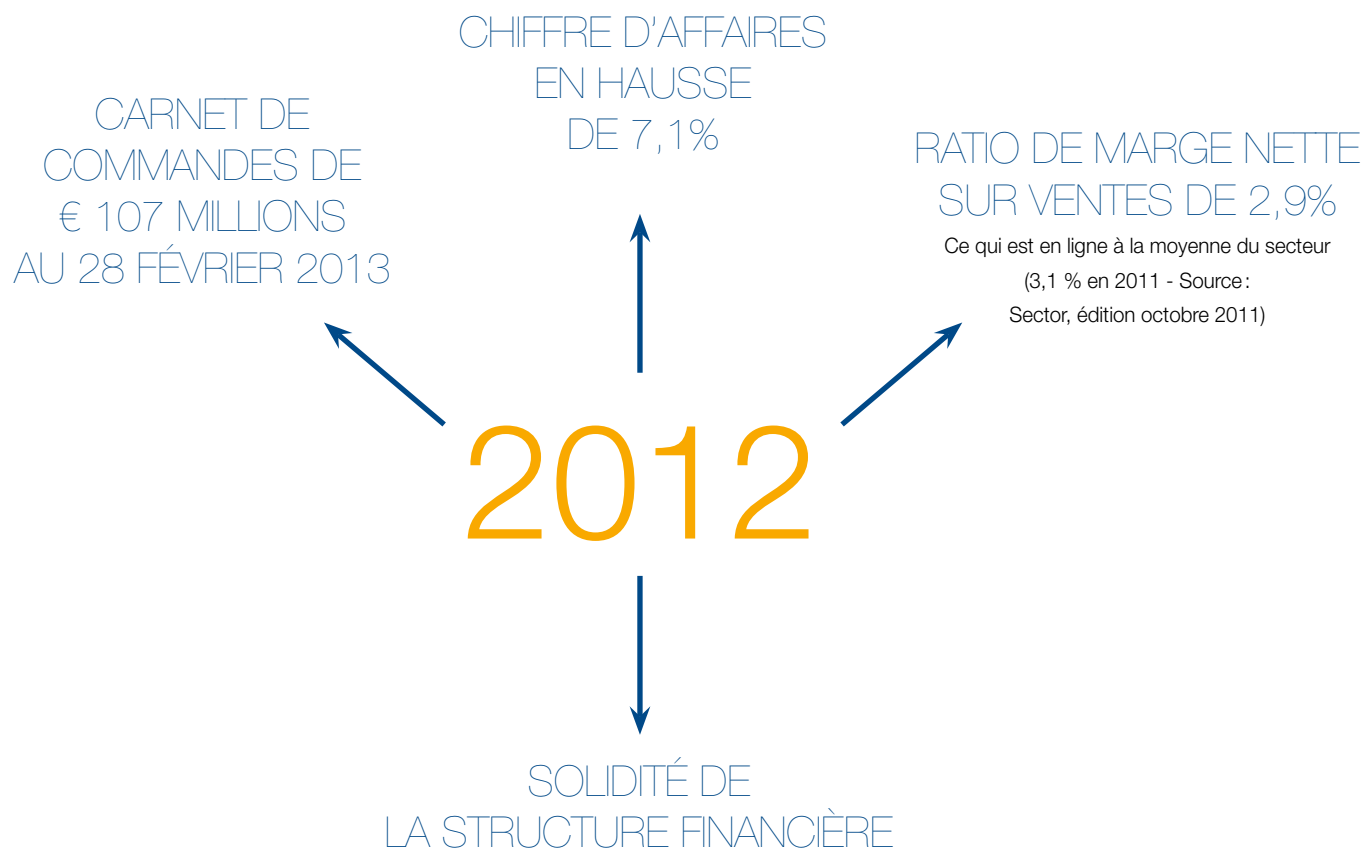
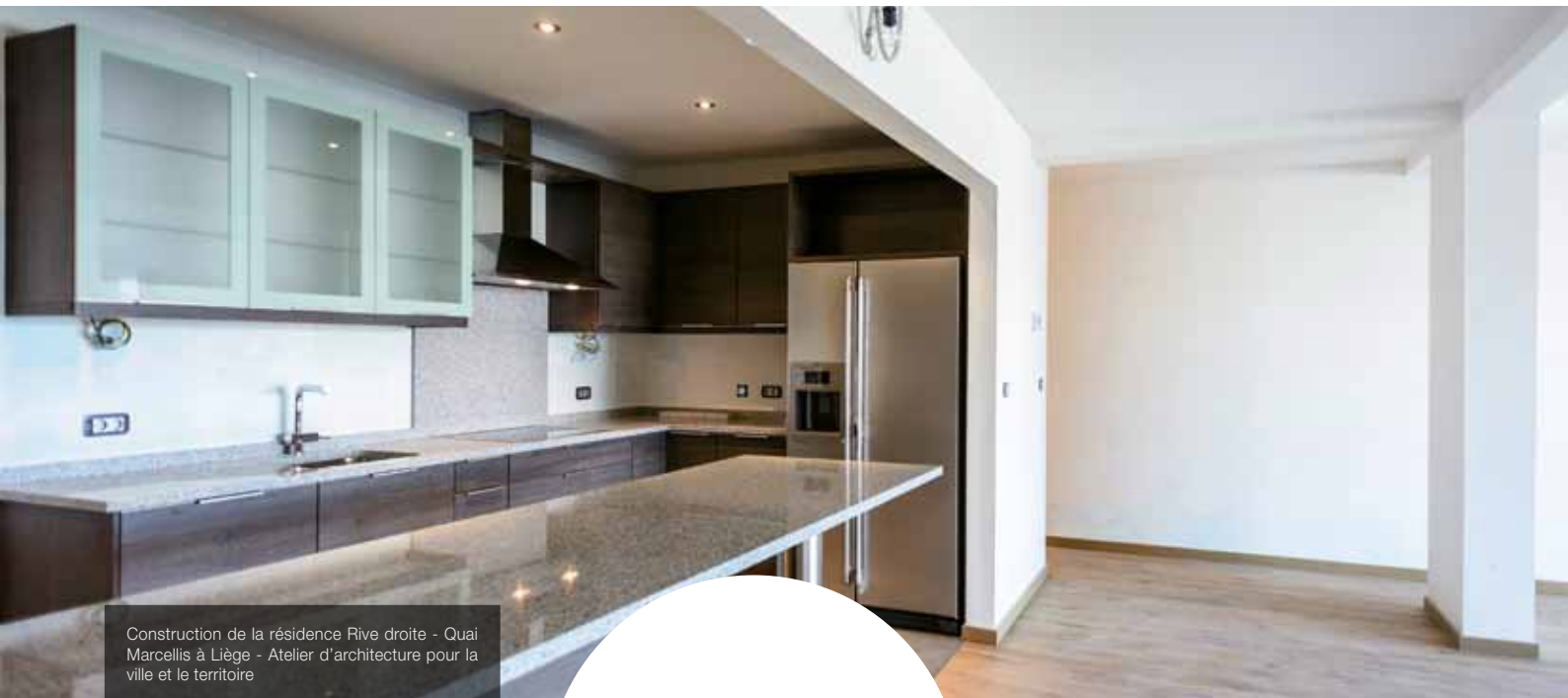
Didier Balériaux est ingénieur industriel en construction.



Piet
BAMELIS

**Gérant de la BVBA Maximus, Administra-
teur de la SA Les Entreprises G Moury
(jusqu'au 30 juin 2012) et en charge de la
gestion journalière de la succursale Bee-
rts Bouwwerken.**

Piet Bamelis est ingénieur civil de la KUL et titulaire d'un diplôme postuniversitaire en économie de l'UFSIA d'Anvers. Piet Bamelis était administrateur délégué de la SA Beerts Bouwwerken jusqu'à son absorption par la SA Les Entreprises G Moury au 1^{er} janvier 2010.



Au sens large, la trésorerie du Groupe s'élève à € 35,6 millions
au 31 décembre 2012, soit € 89,9 par action.



Construction de la résidence Rive droite - Quai Marcellis à Liège - Atelier d'architecture pour la ville et le territoire

Le Groupe Moury Construct présente un ensemble intégré d'entreprises industrielles toutes centrées sur le métier de la construction de bâtiments, structuré de manière claire et transparente.

Le Groupe fonde son développement sur les axes stratégiques suivants:

Poursuite de la croissance externe par la mise en place d'alliances et/ou rachats sélectifs de sociétés spécialisées dans le secteur de la construction dont la politique de gestion est compatible avec celle du Groupe. Cette politique vise également des entreprises présentes sur des marchés géographiquement situés au-delà du rayon d'efficacité optimum de ses entreprises. Le Groupe est en outre intéressé par des entreprises du secteur de parachèvements et/ou de techniques spéciales.

Poursuite de la croissance interne par le respect rigoureux des principes de gestion qui ont assuré jusqu'à présent un développement régulier et contrôlé de ses activités. Ces principes de base ont toujours consisté à valoriser :

- ▶ la dimension humaine qui se traduit par des relations directes des responsables avec le client et dans les relations sociales à l'intérieur du Groupe;

- ▶ le maintien d'une tradition familiale le distinguant de ses principaux concurrents;
- ▶ la proximité des centres de décision;
- ▶ la rapidité de la prise de décision;
- ▶ un minimum de frais fixes de structure;
- ▶ une excellente productivité de l'ensemble du personnel grâce à une politique d'intéressement aux résultats;
- ▶ le recours aux meilleurs sous-traitants du secteur;
- ▶ un contrôle précis de l'exécution des travaux;
- ▶ une politique d'investissements réguliers.

Cette politique managériale est mise en œuvre par une équipe de gestionnaires, de responsables de chantiers et de cadres disposant d'une excellente expertise dans leur branche. L'autonomie de gestion dont disposent les personnes compétentes permet une importante responsabilisation à tous les échelons du Groupe ainsi qu'un contrôle précis et permanent des différents sous-traitants. Le taux de rotation du personnel qui résulte de cette politique est extrêmement faible.

Le marché de la construction et le Groupe Moury Construct

Transformation et re-construction de l'Ecole de la Batellerie à Laeken - Architectes associés - P. Accarain - M. Bouillot

L'évolution du Groupe Moury Construct est étroitement liée à celle du marché belge de la construction. Celui-ci est caractérisé par une forte concurrence et des différences considérables dans l'évolution de la conjoncture entre les marchés géographiques et entre les différents segments de marché.

LES ACTIVITÉS DU GROUPE MOURY CONSTRUCT

Le Groupe Moury Construct se développe principalement à travers les différents segments suivants :

- ▶ **La rénovation** comprend l'entretien, la réparation et la modernisation des bâtiments existants, qu'ils soient résidentiels ou non. Sur le plan national, il s'agit d'un segment important du marché de la construction et celui qui est aussi le moins exposé aux fluctuations de la conjoncture.
- ▶ **La construction résidentielle** englobe la construction de nouvelles habitations. C'est par ordre d'importance le second segment de marché de la construction en Belgique.
- ▶ **La construction non résidentielle** couvre à la fois la construction de bureaux, bâtiments industriels et espaces commerciaux pour le secteur privé et la construction d'immeubles à l'initiative des pouvoirs publics, comme des hôpitaux et des écoles.
- ▶ **La construction industrielle** est moins stable que la rénovation car davantage tributaire de facteurs d'environnement économique : son évolution dépend de la conjon-

ture, plus précisément de la confiance des consommateurs et des taux hypothécaires.

- ▶ **La construction privée non résidentielle** est en grande partie déterminée par le climat économique général. **La construction publique non résidentielle**, par contre, dépend étroitement de la politique d'investissement et de dépenses suivie par les pouvoirs publics.

LES CLIENTS DU GROUPE MOURY CONSTRUCT

Les clients du Groupe Moury Construct peuvent être classés en deux catégories : les clients publics et les clients privés.

Les clients publics englobent tout organisme travaillant au nom de l'État ou toute autre personne de droit public. Les clients publics comprennent également les institutions universitaires entièrement ou partiellement subventionnées par l'État ainsi que les personnes morales dans lesquelles les pouvoirs publics détiennent un intérêt prépondérant et dont le Roi arrête la liste.

Les clients privés représentent tous ceux qui ne rentrent pas dans le champ d'application détaillé ci-dessus.

Chiffres-clés et principaux ratios

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'EUR)	2012	2011	2010	2009	Var 12-11	Var 12-10	Var 12-09
Produits des Activités Ordinaires	79 696	74 828	78 518	92 904	6,5%	1,5%	-14,2%
Chiffre d'affaires	79 182	73 954	77 223	92 090	7,1%	2,5%	-14,0%
Résultat opérationnel	2 319	5 150	5 531	5 662	-55,0%	-58,1%	-59,0%
Résultat Financier	-749	-2 346	1 197	1 060	68,1%	-162,6%	-170,7%
Résultat avant impôts	1 568	2 803	6 728	6 722	-44,1%	-76,7%	-76,7%
Impôts sur le résultat (-)	941	1 697	2 005	2 060	-44,5%	-53,1%	-54,3%
Résultat après impôts des opérations en continuité	627	1 106	4 723	4 662	-43,3%	-86,7%	-86,6%
Résultat net des opérations en discontinuité	0	0	0	0	0,0%	0,0%	0,0%
Résultat global de l'exercice	627	1 106	4 723	4 662	-43,3%	-86,7%	-86,6%
Valeur ajoutée brute ¹	14 645	17 968	19 311	17 733	-18,5%	-24,2%	-17,4%
Marge brute d'autofinancement ²	1 787	3 610	5 731	3 527	-50,5%	-68,8%	-49,3%

1. La valeur ajoutée brute est définie comme la différence entre les produits des activités ordinaires et les achats.

2. Pour plus d'informations, nous renvoyons à l'état consolidé des flux de trésorerie.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers d'EUR)	2012	2011	2010	2009	Var 12-11	Var 12-10	Var 12-09
Total des actifs non courants	17 728	18 180	19 110	20 713	-2,5%	-7,2%	-14,4%
Total des actifs courants	55 689	57 565	59 847	59 661	-3,3%	-6,9%	-6,7%
Total de l'actif	73 417	75 746	78 958	80 374	-3,1%	-7,0%	-8,7%
Total des capitaux propres	41 082	42 675	43 789	41 202	-3,7%	-6,2%	-0,3%
Total des passifs non courants	7 726	8 732	10 341	10 032	-11,5%	-25,3%	-23,0%
Total des passifs courants	24 609	24 338	24 828	29 140	1,1%	-0,9%	-15,5%
Total du passif	73 417	75 746	78 958	80 374	-3,1%	-7,0%	-8,7%

PRINCIPAUX RATIOS CONSOLIDÉS

(en milliers d'EUR)	2012	2011	2010	2009	Var 12-11	Var 12-10	Var 12-09
Rentabilité nette des capitaux propres après impôts ¹	1,5%	2,6%	10,8%	11,3%	-41,2%	-85,9%	-86,5%
Marge nette sur ventes ²	2,9%	6,9%	7,0%	6,1%	-57,5%	-58,2%	-52,0%
Couverture des dettes financières par la marge brute d'autofinancement ³	1,9	2,6	3,1	1,3	-25,8%	-37,7%	48,4%
Ratio liquidité au sens large ⁴	2,3	2,4	2,4	2,1	-4,3%	-4,3%	7,8%

1. Ce ratio indique la rentabilité des fonds que l'actionnaire confie à l'entreprise sous forme de capital à risque (résultat global de l'exercice / capitaux propres).

2. Ce ratio indique la rentabilité d'exploitation après charges non décaissées. Ce ratio mesure donc la quote-part du résultat obtenue par l'entreprise après que toutes les charges d'exploitation aient été portées en compte. Il donne des indications sur l'efficacité relative de l'entreprise après déduction de toutes les charges d'exploitation (résultat opérationnel / produits des activités ordinaires).

3. Ce ratio mesure la part des dettes financières qui pourrait être remboursée par la marge brute d'autofinancement de l'exercice, si l'entreprise ne se réservait aucune autre affectation pour sa marge brute d'autofinancement. Le ratio étant supérieur à 1, nous constatons que le Groupe est capable de supporter un endettement supplémentaire et les remboursements qui y sont liés. (Marge brute d'autofinancement / Dettes financières (non courantes et courantes)).

4. Ce ratio indique la couverture des fonds de tiers courants par les actifs courants (total des actifs courants / total des passifs courants).

PRINCIPALES DONNEES PAR ACTION

(en EUR)	2012	2011	2010	2009	Var 12-11	Var 12-10	Var 12-09
Nombre d'actions souscrites (en unités)	396 426	396 426	396 426	396 426	0,0%	0,0%	0,0%
Cours de bourse le 31 décembre	112,50	113,50	108,74	91,60	-0,9%	3,5%	22,8%
Cours de bourse moyen	114,70	113,43	100,63	81,66	1,1%	14%	40,5%
Dividende ordinaire net ⁵	1,20	4,20	4,20	4,04	-71,4%	-71,4%	-70,3%
Dividende ordinaire brut ⁵	1,60	5,60	5,60	5,39	-71,4%	71,4%	-70,3%
Marge brute d'autofinancement	2,62	9,11	14,46	8,90	-71,3%	-81,9%	-70,6%
Résultat global de l'exercice	1,6	2,79	11,90	11,80	-42,7%	-86,6%	-86,4%
Résultat opérationnel	5,85	12,99	13,95	14,30	-55,0%	-58,1%	-59,1%
Capitaux propres du Groupe	103,63	107,65	110,47	103,90	-3,7%	-6,2%	-0,3%

5. Le dénominateur utilisé est le nombre d'actions souscrites (396 426) moins les actions propres en circulation (50) soit 396 376.





ISIN : BE0003602134
Marché : Euronext Brussels

Type : Actions - Action ordinaire - double fixing
Compartiment : C (Small caps)

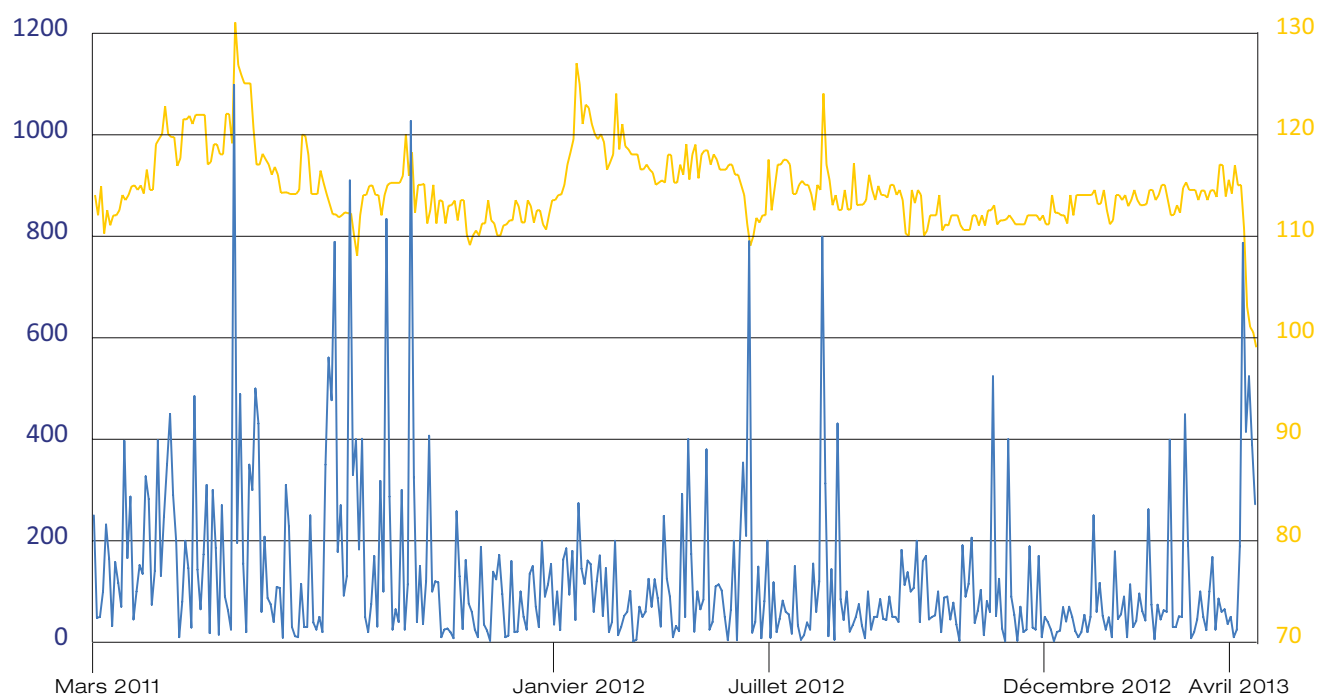


Construction de l'Hotel de police de Marche-en-Famenne - AM De Potter-Nellés-ABCIS

COURS DE L'ACTION MOURY CONSTRUCT

VOLUMES

COURS MOURY CONSTRUCT



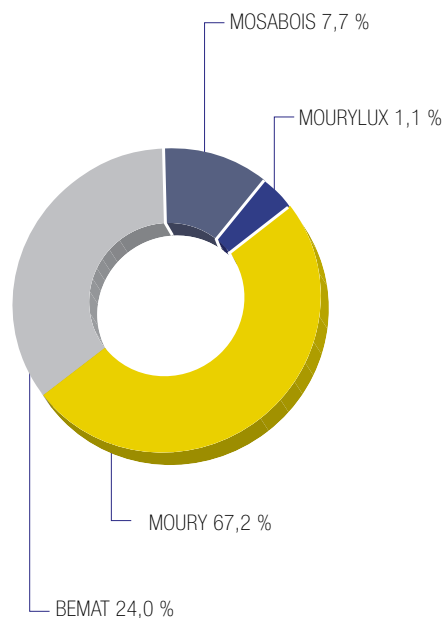
Évolution des effectifs du Groupe

Au 31 décembre 2012, le Groupe Moury Construct comptait 271 collaborateurs.

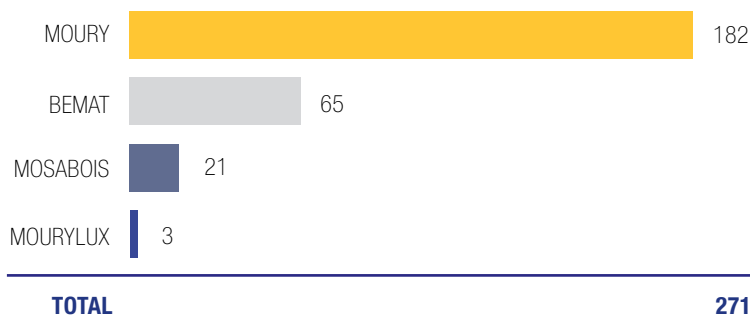
L'évolution des effectifs du Groupe peut être résumée comme suit :

ANNÉE	CADRES	EMPLOYÉS	OUVRIERS	TOTAL
2012	7	60	204	271
2011	7	64	218	289
2010	8	66	232	306
2009	9	66	234	309

RÉPARTITION (EN %) DE L'EFFECTIF TOTAL ENTRE LES DIFFÉRENTES SOCIÉTÉS DU GROUPE



La répartition des effectifs entre les différentes sociétés du Groupe peut être résumée comme suit :



La politique de gestion des ressources humaines vise à valoriser les compétences, offrir des conditions de travail sécurisées et assurer un dialogue social adapté et efficace.

La motivation et la compétence de tous nos collaborateurs sont d'une importance capitale pour l'avenir de notre Groupe.

Dans un but de continuité et de progression, le Groupe offre des formations, tant internes qu'externes à ses collaborateurs. Nous procédons chaque année à l'évaluation de tous nos collaborateurs.



RAPPORT DE GESTION

Légende photos :

1. Construction de la Patinoire olympique de Liège - L'Escaut Architectures - B.E. Weinand
2. Construction de la résidence Rive droite - Quai Marcellis à Liège - Atelier d'architecture pour la ville et le territoire



Déclaration de gouvernement d'entreprise

01

ADHÉSION AU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Moury Construct SA adhère aux principes de gouvernance d'entreprise contenus dans le Code belge de gouvernance d'entreprise publié le 12 mars 2009 (ci-après « Code 2009 ») et la charte de gouvernance d'entreprise de la Société a été préparée sur base du Code 2009.

La charte de gouvernance d'entreprise de la Société, ainsi que les annexes suivantes, sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.moury-construct.be):

- ▶ Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration
- ▶ Règlement d'ordre intérieur du Comité de direction et du management exécutif
- ▶ Règlement d'ordre intérieur du Comité d'audit
- ▶ Règlement d'ordre intérieur du Comité de nomination
- ▶ Règlement d'ordre intérieur du Comité de rémunération
- ▶ Politique de rémunération
- ▶ Politique en matière de transactions sur instruments financiers et conformité aux règles belges sur l'abus de marché.

02

DISPOSITIONS DU CODE AUXQUELLES LA SOCIÉTÉ NE S'EST PAS CONFORMÉE

ÉVALUATION PAR LES ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS

En fonction de la stabilité du Conseil d'administration, de la taille limitée du groupe et de son caractère familial, le Conseil d'administration du Groupe n'a pas instauré, comme le stipule le Code, de processus d'évaluation annuel par les administrateurs non exécutifs de leur interaction avec le management exécutif. Cette évaluation, effectuée sans la présence du CEO et des autres administrateurs exécutifs, est effectuée au même rythme que l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration dans son ensemble (tous les trois ans).

RÉUNIONS DU COMITÉ D'AUDIT

En fonction de la taille et de l'organisation du Groupe :

- ▶ Le Comité d'audit ne se réunit pas formellement systématiquement quatre fois par an comme stipulé par le Code mais seulement deux fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions. Les deux réunions systématiques ont notamment pour ordre du jour le suivi du processus d'élaboration de l'information financière au 30 juin et au 31 décembre.

- ▶ La présence du Commissaire aux réunions du Comité d'audit n'est pas systématiquement requise deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une fois, sauf si le Comité d'audit estime une présence additionnelle nécessaire. La présence du Commissaire est requise lors de la séance du Comité d'audit dont l'ordre du jour porte notamment sur le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés au 31 décembre (en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le Commissaire) et l'examen et le suivi de l'indépendance du Commissaire.

RÉUNIONS DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

En fonction d'une part de la stabilité des rémunérations des administrateurs et, d'autre part, de l'absence de mode de rémunération complexe pour les managers exécutifs et les autres dirigeants, le Comité de rémunération ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions.

RÉUNIONS DU COMITÉ DE NOMINATION

En fonction de la stabilité du Conseil d'administration, le Comité de nomination ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions.

Légende photos :

1. Transformation et re-construction de l'Ecole de la Batellerie à Laeken - Architectes associés - P. Accarain - M. Bouillot
2. Construction de la résidence Lutèce - Quai Marcellis à Liège - Atelier d'architecture pour la ville et le territoire
3. Construction de la résidence Rive droite - Quai Marcellis à Liège - Atelier d'architecture pour la ville et le territoire
4. Construction de l'Hotel de police de Marche-en-Famenne - AM De Potter-Nelles-ABCIS



03

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

3.1. L'ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques sont avant tout influencés par l'ancrage familial prononcé au sein d'un groupe dont les activités et le métier sont identiques depuis des décennies.

Les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques au sein du Groupe sont caractérisés par la proximité du Management avec le terrain ainsi que par la simplicité des procédures de décision (circuit très court).

Toute décision impliquant un risque important et significatif est prise en concertation avec le Conseil d'administration.

Le contrôle interne en matière d'information financière et comptable au sein du Groupe repose sur les éléments suivants :

- ▶ Respect des règles et principes comptables
- ▶ Communication des informations financières du Groupe
- ▶ Procédure budgétaire (au moins semestrielle)
- ▶ Reporting régulier (au moins trimestriel)

Le Comité d'audit assiste également le Conseil d'administration dans sa démarche d'amélioration du contrôle interne en faisant régulièrement part de ses observations.

3.2. INFORMATIONS SUR LES RISQUES

RISQUES OPERATIONNELS

CONSTRUCTION

Dans l'exécution de leurs contrats de travaux, les entités du Groupe sont exposées au risque que le délai et/ou le coût de réalisation de l'objet à construire diffère de ceux estimés lors de l'obtention du contrat.

Ils dépendent, en effet, d'un certain nombre de paramètres difficiles ou impossibles à prévoir, tels que l'évolution du prix des matières premières, de la main-d'œuvre et des coûts de sous-traitance, les difficultés liées à la complexité technique de l'ouvrage, les conditions climatiques et géologiques.

Les principaux risques peuvent être résumés comme suit :

- ▶ Le risque d'écart de prix entre le prix de revient estimé initialement et le prix de revient réel observé à la fin d'un chantier. La société doit pouvoir supporter les coûts cachés et/ou la variation des prix de certaines matières premières dont le prix est lié à celui du pétrole ou de l'acier. Outre les clauses de révision prévues dans la plupart des contrats afin de limiter le risque de fluctuation, le Groupe Moury Construct conclut régulièrement des contrats généraux annuels pour les principaux matériaux. En cas de variation importante et non prévisible du prix d'un matériau, le surcoût fait l'objet d'une demande de modification de prix auprès du maître de l'ouvrage. En matière de prise de commandes, le Groupe a mis en place une politique de sélection des affaires. De plus, les procédures budgétaires et les systèmes de reporting en vigueur permettent un suivi régulier des principaux indicateurs de gestion et une revue périodique des résultats dégagés par chaque entité ;
- ▶ Les risques du sol et de stabilité de l'ouvrage : afin de limiter ce risque, des essais de sols sont réalisés préalablement au démarrage du chantier. En outre, le Groupe Moury Construct a recours aux services de bureaux d'études et de stabilité externes ;

- ▶ Risque de délai : afin de respecter le délai contractuel, le planning fait l'objet d'un suivi permanent et approfondi de la part du personnel d'encadrement. De plus, lorsque le délai est exprimé en jours calendriers et non en jours ouvrables (qui tiennent compte des intempéries), en cas d'intempéries exceptionnelles, une prolongation de délai est négociée avec le maître de l'ouvrage ;
- ▶ Risque de qualité : les sociétés du Groupe possèdent la certification ISO. Les sociétés n'emploient que de la main-d'œuvre qualifiée ; main-d'œuvre qui fait l'objet d'une évaluation qualitative par le personnel d'encadrement de même que les sous-traitants ;
- ▶ Garantie décennale : cette garantie, couvrant principalement la partie stabilité et étanchéité pour une durée de dix ans, prend cours en principe à la réception provisoire des travaux. Cette garantie est parfois couverte par une assurance ;
- ▶ Risque humain : le Groupe doit également faire face au risque de l'accident de travail. La réduction des risques et la prévention des accidents sont contrôlées par un coordinateur de sécurité interne.
- ▶ De manière générale, pour faire face à ces risques, le Groupe Moury Construct dispose d'un personnel qualifié et expérimenté.
- ▶ Les projets importants sont parfois réalisés au sein de sociétés momentanées afin de limiter les risques encourus par le Groupe.

LA CONJONCTURE

Le secteur de la construction est par nature soumis à des fluctuations cycliques fortes. Les activités de construction pour le secteur public sont liées aux programmes étatiques et régionaux d'investissement.

Les activités de construction ou de développement immobilier pour leur composante bureaux suivent le cycle conjoncturel classique, tandis que l'activité logements répond plus directement à la conjoncture, la confiance et au niveau des taux d'intérêts.

ENCADREMENT ET MAIN-D'ŒUVRE

Le secteur de la construction souffre toujours d'un manque de personnel d'encadrement et de main-d'œuvre qualifiée. La bonne réalisation des projets, que ce soit au niveau des études,

de la préparation des projets, de leur conduite ou de l'exécution, est dépendante à la fois du niveau de qualification ou de compétence ainsi que de la disponibilité sur le marché de l'emploi de ceux-ci.

RISQUES JURIDIQUES

Outre la responsabilité civile et la garantie décennale, les contrats publics sont régis par les règles applicables aux marchés de travaux publics. Beaucoup de contrats privés y font également référence.

Le risque réside dans le respect adéquat de ces règles dont l'application, malgré une jurisprudence importante, peut parfois être sujette à interprétations différentes de la part des parties concernées. Pour les litiges significatifs, il est fait appel à des cabinets d'avocats spécialisés dans le domaine de la construction. Eu égard au volume d'affaires développé, le nombre de litiges est relativement faible au sein du Groupe Moury Construct.

Le Groupe Moury Construct assure de façon systématique tous ses chantiers par une assurance « Tous risques chantiers » (police avec une maintenance de deux ans à partir de la réception provisoire) et couvre sa responsabilité civile d'exploitation et après travaux pour des montants suffisants.

RISQUES DE MARCHÉ

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊTS

D'un point de vue opérationnel, le Groupe Moury Construct est peu confronté au risque de taux d'intérêt dans la mesure où le Groupe bénéficie d'une trésorerie importante lui permettant de financer ses activités de construction.

Les revenus financiers du Groupe sont néanmoins fortement dépendants des taux d'intérêts du marché applicables à la trésorerie disponible.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque financier est, hormis les retards de paiement, faible pour les clients publics. En ce qui concerne les clients privés, avant la signature de tout contrat, un "credit check" du futur client est réalisé. De plus, dans la plupart des cas, les clients disposent d'un crédit d'investissement spécifiquement dédié. Le risque de crédit ne peut cependant être totalement éliminé.



Construction de l'Hotel de police de Marche-en-Famenne - AM De Potter-Nelles-ABCIS

Au niveau des fournisseurs clés et des sous-traitants, afin d'éviter le risque de défaillance en cours de chantier, la solvabilité de chaque sous-traitant est contrôlée et fait l'objet d'une surveillance régulière. De plus, chaque année, le personnel d'encadrement réalise une évaluation de la qualité et de l'efficacité de tous les sous-traitants avec lesquels il a travaillé.

RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE TRÉSORERIE

Le risque de liquidité du Groupe tient aux obligations de remboursement de ses dettes existantes et au financement de ses besoins futurs. Le détail de ces obligations et des ressources dont le Groupe dispose pour y faire face (excédent de trésorerie) figure dans les notes aux états financiers.

Notons aussi les niveaux très confortables du ratio de la couverture des dettes financières par la marge brute d'autofinancement et du ratio de liquidité au sens large.

Le ratio de la couverture des dettes financières par la marge brute d'autofinancement mesure la part des dettes financières qui pourraient être remboursée par la marge brute d'autofinancement de l'exercice, si le Groupe ne se réservait aucune autre affectation pour sa marge brute d'autofinancement. Le ratio étant supérieur à 1, nous constatons que le Groupe serait capable de supporter un endettement supplémentaire et les remboursements qui y sont liés.

La liquidité au sens large du Groupe est également largement supérieure à 1. Les actifs circulants sont supérieurs aux capitaux de tiers à court terme. Cela signifie que le fond de roulement net est positif (excédent de capitaux permanents). Plus le coefficient de liquidité est important, plus la marge de sécurité des actifs circulants est supérieure aux obligations à court terme et plus la situation de la trésorerie potentielle est favorable.

L'endettement du Groupe Moury Construct se limite à un seul emprunt bancaire relatif au montage financier d'un ancien chantier de construction. Cette dette bancaire s'élève à € 0,9 million au 31 décembre 2012 et sera remboursée à l'horizon 2014.

RISQUE DU PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES

Le Groupe est potentiellement exposé à la hausse du prix de certaines matières premières utilisées dans le cadre des activités de travaux lorsque le prix de celles-ci est lié à celui des aciers ou du pétrole. Toutefois, le Groupe estime que de telles hausses ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur ses résultats. En effet, une part significative des contrats de travaux du groupe comprend des formules de révision de prix permettant de faire évoluer le prix des ouvrages en cours de réalisation en fonction de l'évolution du prix des matières premières.

RISQUE LIÉ AUX MARCHÉS FINANCIERS

Le résultat financier du Groupe est confronté au risque de variation des cours de bourse des

actifs financiers composant le portefeuille titres du Groupe (actions, obligations d'état et corporate bond). Le Groupe réduit néanmoins son exposition à ce risque en :

- ▶ limitant ses investissements en actifs financiers plus risqués (tels que des actions) à un maximum de l'ordre de 10 % de la totalité de sa trésorerie au sens large, sans toutefois renoncer à des opportunités intéressantes ;
- ▶ multipliant le nombre d'actifs financiers en portefeuille. Individuellement, aucun actif financier ne représente plus de 2 % de la trésorerie du Groupe ;
- ▶ limitant ses investissements essentiellement en actifs financiers libellés en euros et dont la liquidité est importante.
- ▶ diversifiant les secteurs économiques et géographiques dans lesquels les sociétés sous-jacentes sont actives.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

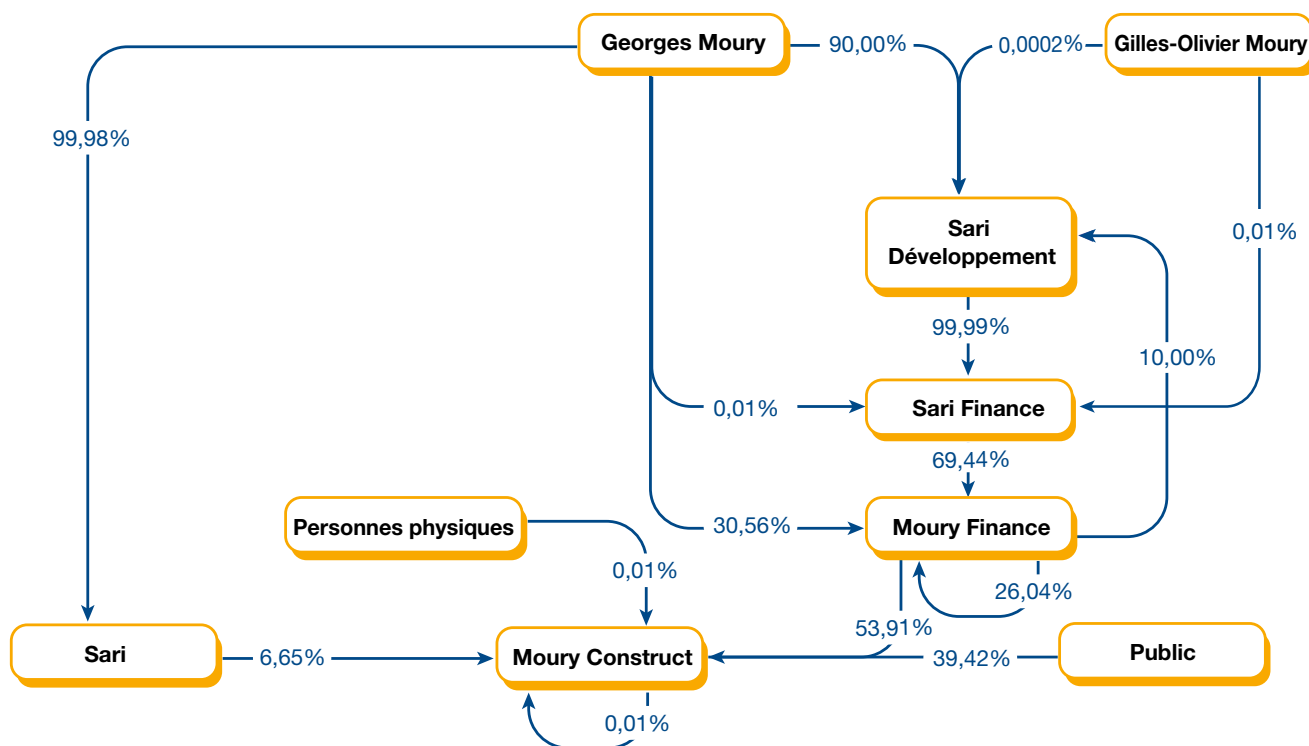
De par le type de travaux qu'il est appelé à exécuter et notamment les travaux de rénovation, le Groupe peut être conduit à manipuler des matériaux insalubres ou dangereux. Le Groupe prend toutes les précautions en matière de sécurité et d'hygiène des travailleurs et y est particulièrement attentif, mais il n'en demeure pas moins que ce risque ne peut être totalement exclu.

04

INFORMATIONS RELATIVES A LA PUBLICITE DES PARTICIPATIONS IMPORTANTES ET INFORMATIONS RELATIVES A L'ARTICLE 34 DE L'ARRETE ROYAL DU 14 NOVEMBRE 2007

4.1. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Au 26 avril 2013, date de publication du présent rapport annuel, la structure de l'actionnariat et l'organigramme de contrôle du Groupe Moury Construct se présente de la manière suivante :



4.2. ACTIONS PROPRES

Le portefeuille d'actions propres s'élève à 50 actions pour un total de € 3 499,50 au 31 décembre 2012. Il n'y a eu aucun mouvement lors de l'exercice 2012.

Pour rappel, lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2009, il a été décidé d'autoriser les Conseils d'administration de Moury Construct SA et des filiales sur lesquelles Moury

Construct SA exerce son contrôle, de procéder pendant une période de cinq ans prenant cours le 5 mars 2009, à l'acquisition d'actions à concurrence d'un nombre maximum de 20 % du nombre d'actions émises, soit 79 285 actions.

4.3. INFORMATIONS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 34 DE L'A.R. DU 14 NOVEMBRE 2007

Les informations reprises ci-après constituent les explications sur les éléments susceptibles

d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition sur les actions de Moury Construct SA, tels que visés dans l'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 :

- Le capital social s'élève à € 23 745 milliers et est représenté par 396 426 actions, entièrement souscrites et libérées, sans désignation de valeur nominale. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions.



Transformation et re-construction de l'Ecole de la Batellerie à Laeken - Architectes associés - P. Accarain - M. Bouillot

- Il n'y a pas de restrictions légales ou statutaires quant au transfert des titres.
- Il n'y a pas de détenteurs de titres disposant des droits de contrôle spéciaux.
- Il n'y a pas de système d'actionnariat du personnel.
- Il n'y a pas de restriction légale ou statutaire à l'exercice du droit de vote.
- À la connaissance de Moury Construct SA, il n'y a pas d'accord formel entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert des titres ou à l'exercice du droit de vote.
- Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil

d'administration et à la modification des statuts de Moury Construct SA, sont celles reprises dans la législation applicable, en particulier le Code des sociétés ainsi que dans les statuts de Moury Construct SA. Ces statuts ne s'écarteront pas des dispositions légales précitées.

- Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2009, le Conseil d'administration de Moury Construct SA et celui des filiales sur lesquelles Moury Construct SA exerce un contrôle, peut procéder pendant une période de 5 ans prenant le cours le 5 mars 2009, à l'acquisition d'actions à concurrence d'un nombre maximum de 20 % du nombre

d'actions émises, soit 79 285 actions. Au 31 décembre 2012, Moury Construct SA détient 50 actions.

- Il n'y a pas d'accords importants auxquels Moury Construct SA est partie et qui prennent effet, sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle dans le cadre d'une offre publique d'achat.
- Il n'y a pas d'accords entre Moury Construct SA et les membres de son Conseil d'administration ou de son personnel prévoyant le paiement d'indemnités en cas de démission ou de cessation d'activités à la suite d'une offre publique d'acquisition.

05

DESCRIPTION DE LA COMPOSITION ET DU MODE DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

5.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION

Le Conseil d'administration de Moury Construct SA est composé comme suit au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2012 :

Nom de l'administrateur	Fonction de l'administrateur	Critère d'indépendance	Période de fonction pendant l'exercice
Sari Finance SA représentée par Mr Georges Moury	Président - Administrateur exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice
Moury Finance SA représentée par Mr Georges Moury	Administrateur exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice
Mr Gilles Olivier Moury	Administrateur exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice
Mr Francis Lemmens	Administrateur non exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice
Mr Edgard Hollange	Administrateur non exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice
Mr Jean-Paul Feldbusch	Administrateur non exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice
Mr Michel Mersch	Administrateur non exécutif	Indépendant	Tout l'exercice
Consiges SA représentée par Mr Michel Mikolajczak	Administrateur non exécutif	Indépendant	Tout l'exercice
Mr Jean-Pierre Barbarin	Administrateur non exécutif	Indépendant	Tout l'exercice

Le nombre d'administrateurs est fixé par l'Assemblée générale conformément à l'article 10 des statuts. Le nombre minimum est de trois. Il est actuellement fixé à neuf.

Le Conseil d'administration est composé d'administrateurs exécutifs, d'administrateurs indépendants et d'administrateurs non exécutifs. Le nombre effectif des membres peut varier en fonction des besoins de la Société sur proposition à l'Assemblée générale. La moitié au moins des membres du Conseil d'administration est constituée d'administrateurs non exécutifs.

Trois administrateurs au moins sont indépendants. Indépendamment des décisions de nomination prises par les actionnaires, le Conseil d'administration juge quels sont les administrateurs non exécutifs qu'il considère comme indépendants.

Chaque administrateur indépendant qui ne satisfait plus aux conditions d'indépendance décrites en informe immédiatement le Conseil d'administration.



RÔLE

Le Conseil d'administration détermine les orientations et les valeurs, la stratégie et les politiques clés de la société. Il examine et approuve, préalablement à leur mise en œuvre, les opérations significatives de la Société, et notamment ses orientations stratégiques, les acquisitions et cessions de participations financières et d'actifs significatives, susceptibles de modifier la structure de l'état de la situation financière. Il décide du niveau de risque que le Groupe accepte de prendre.

Le Conseil d'administration vise le succès à long terme de la Société en assurant le leadership entrepreneurial et en permettant l'évaluation et la gestion des risques.

COMPÉTENCES

Le Conseil d'administration rend compte de l'exercice de ses responsabilités et de sa gestion aux actionnaires réunis en Assemblée générale. Il prépare les propositions de résolutions à prendre par l'Assemblée générale.

FONCTIONNEMENT

Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige, notamment, au moment de l'établissement des comptes sociaux et consolidés, tant annuels que semestriels, de la préparation des communiqués de presse ainsi qu'au moment des décisions stratégiques. Le Conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an.

Il importe de souligner que la SA Moury Construct assumant un rôle de holding faitier, la gestion quotidienne de celui-ci s'effectue, comme mentionné ci-après, essentiellement au sein des filiales, à travers des directions et un encadrement spécifiques.

En 2012, le Conseil d'administration s'est réuni formellement trois fois. En pratique, d'autres réunions entre administrateurs ont lieu régulièrement afin d'examiner les projets particulièrement importants.

MODE DE PRISE DES DECISIONS

Les décisions ont essentiellement été prises à l'unanimité. Les membres du Conseil d'administration empêchés d'assister à une réunion peuvent se faire représenter par un autre membre du Conseil conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Les lettres, télécopies ou courriers électroniques donnant le mandat de vote sont annexés au procès verbal de la réunion du Conseil à laquelle ils ont été produits.

Sur décision du président du Conseil d'administration, les réunions peuvent se tenir sous forme de téléconférence. Les administrateurs concernés sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Après chaque réunion, les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par le président du Conseil d'administration et par la majorité des membres qui ont pris part à la délibération.

Les procès verbaux résument les discussions, précisent les décisions prises et indiquent, le cas échéant, les réserves émises par les administrateurs.

Afin de pouvoir remplir et assurer de manière efficace ses tâches et ses responsabilités, le Conseil d'administration a constitué des comités spécialisés ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet.

Le rôle de ces différents comités est purement consultatif, la prise de décision finale demeurant de la compétence du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration rédige un Règlement d'Ordre Intérieur pour chaque Comité, qui en détaille le rôle, la composition et le fonctionnement. Ces règlements d'ordre intérieur sont repris en annexe de la charte de gouvernance d'entreprise du Groupe, disponible sur le site internet (www.moury-construct.be).

Le Conseil d'administration prête une attention particulière à la composition de chacun de ces Comités. Il veille à ce que les membres de chaque Comité disposent des connaissances et qualités spécifiques nécessaires pour son fonctionnement optimal.

5.2. COMITE D'AUDIT**COMPOSITION DU COMITE D'AUDIT**

Le Comité d'audit compte actuellement trois membres. Ces trois membres sont Monsieur Jean Pierre Barbarin, Président, Monsieur Francis Lemmens et Monsieur Mersch.

Le Comité d'audit est composé de membres non exécutifs du Conseil d'administration. Conformément à l'article 526 bis du Code des sociétés, au moins un membre du Comité d'audit est un administrateur indépendant au sens de l'article 526ter et est compétent en matière de comptabilité et d'audit.

Chaque administrateur indépendant qui ne satisfait plus aux conditions d'indépendance décrites en informe immédiatement le Conseil d'administration.

Les membres du Comité d'audit sont nommés par le Conseil d'administration.

La présidence du Comité d'audit est assurée par un administrateur non exécutif indépendant. Pour composer le Comité d'audit, il est tenu compte de la diversité nécessaire et de la com-

Nom de l'administrateur	Présence / Nombre de séances
Sari Finance SA – représentée par Mr Georges Moury, Président	3/3
Mr Gilles Olivier Moury	3/3
Mr Francis Lemmens	3/3
Mr Edgard Hollange	3/3
Mr Jean-Paul Feldbusch	2/3
Mr Michel Mersch	3/3
Moury Finance SA. représentée par Monsieur Georges Moury	3/3
Consiges SA – représentée par Mr Michel Mikolajczak	3/3
Mr Jean-Pierre Barbarin	3/3

plémentarité en matière de compétences, d'expérience et de connaissances.

La durée du mandat d'un membre du Comité d'audit ne peut pas excéder la durée de son mandat d'administrateur. Leur mandat est renouvelable.

Le Conseil d'administration désigne un ou plusieurs candidats en tenant compte des besoins du groupe et conformément à la loi du 17 décembre 2008 sur le Comité d'audit. Les critères à prendre en compte sont précisés en fonction des profils nécessaires et de l'évolution du Groupe au moment de la nomination. Ils concerneront en tout état de cause le parcours professionnel, le sérieux et la motivation des candidats, ainsi que les compétences en matière de comptabilité et d'audit, éléments qui devront être appréciés par le Conseil d'administration.

Le nombre effectif des membres peut varier en fonction des besoins de la Société sur proposition du Conseil d'administration.

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

RÔLE

D'une manière générale, sans préjudice des missions légales du Conseil d'administration, le Comité d'audit assiste le Conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance et de suivi en matière de contrôle interne au sens le plus large du terme, et notamment en matière de contrôle interne du reporting financier au sein du Groupe.

Le Comité d'audit prend avis auprès de tous tiers s'il le juge utile ou nécessaire.

Sans préjudice des missions légales du Conseil, le Comité d'audit est au moins chargé des missions légales suivantes :

- ▶ Suivi du processus d'élaboration de l'information financière;
- ▶ Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société;
- ▶ Suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le Commissaire et le cas échéant

par le réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes consolidés;

- ▶ Suivi de l'audit interne;
- ▶ Examen et suivi de l'indépendance du commissaire et le cas échéant du réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes consolidés, en particulier pour ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à la Société.

FONCTIONNEMENT

Le Comité d'audit se réunit chaque fois que sa mission le nécessite, et au moins deux fois par an d'une part lors de l'établissement par le Conseil d'administration des états financiers résumés intermédiaires destinés à la publication et, d'autre part, lors de l'établissement des comptes annuels et des comptes consolidés destinés à la publication. La Société déroge au Code 2009 qui impose que le Comité d'audit doit se réunir au moins quatre fois par an. La taille et l'organisation du Groupe ne nécessite pas la tenue de quatre réunions annuelles du Comité d'audit.

Au moins une fois par an lors de l'établissement par le Conseil d'administration des comptes annuels et des comptes consolidés destinés à la publication, le Comité d'audit rencontre le Commissaire pour procéder à un échange de vues sur toute question relevant de son règlement d'ordre intérieur et sur tout autre problème mis en évidence par le processus d'audit et, en particulier, les faiblesses significatives du contrôle interne. La taille et l'organisation du Groupe ne nécessite pas la présence du Commissaire deux fois par an aux réunions du Comité d'audit.

Les décisions sont prises à la majorité des voix émises par les membres du Comité. En cas d'égalité de voix, celle du Président du Comité est prépondérante.

Le Comité d'audit fait régulièrement rapport au Conseil d'administration sur l'exercice de ses missions, au moins lors de l'établissement par celui-ci des comptes annuels, des comptes consolidés et des états financiers résumés destinés à la publication.

Le Comité d'audit rend également régulièrement compte au Conseil d'administration de l'exécution de ses tâches en identifiant les questions

pour lesquelles il estime qu'une action ou une amélioration est nécessaire et en faisant des recommandations sur les mesures à prendre. Le Comité d'audit est tenu d'informer le Conseil d'administration clairement et régulièrement des évolutions importantes relatives à l'exercice de ses propres responsabilités.

Le Comité d'audit s'est réuni formellement deux fois au cours de l'année 2012.

Nom de l'administrateur	Présence / Nb de séances
Mr Jean-Pierre Barbarin - Président	2/2
Mr Francis Lemmens	2/2
Mr Michel Mersch	2/2

5.3. COMITE DE NOMINATION

COMPOSITION DU COMITÉ DE NOMINATION

Les membres du Comité de nomination sont nommés par le Conseil d'administration et peuvent être révoqués à tout moment par lui. Le Comité de nomination est composé de trois administrateurs au minimum et, en tout cas, du Président du Conseil d'administration et d'une majorité d'administrateurs indépendants. A ce jour, les membres sont : Monsieur Michel Mersch, Consiges SA représentée par Monsieur Michel Mikolajczak et Sari Finance SA représentée par Monsieur Georges Moury.

La présidence du Comité de nomination est assurée par un administrateur non exécutif, Monsieur Michel Mersch.

La durée du mandat d'un membre du Comité de nomination ne peut pas excéder la durée de son mandat d'administrateur.

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE NOMINATION

RÔLE

Le Comité de nomination est responsable de la sélection de candidats administrateurs et formule des recommandations au Conseil d'administration en ce qui concerne leur nomination. Le Comité de nomination s'assure, de manière

générale, que le processus de nomination et de réélection des membres du Conseil d'administration se déroule de manière objective et professionnelle.

Dans l'exercice de ces tâches, le Comité de nomination respecte les critères relatifs à la composition du Conseil d'administration, tels que fixés dans le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration.

FONCTIONNEMENT

Le Comité de nomination se réunit aussi souvent que le nécessite son bon fonctionnement et la poursuite des intérêts de la société. En fonction de la stabilité du Conseil d'administration, le Comité de nomination ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions.

Les décisions sont prises à la majorité des voix émises par les membres du Comité. En cas d'égalité de voix, celle du Président du Comité est prépondérante.

Le Comité de nomination s'est formellement réuni une fois au cours de l'année 2012.

Nom de l'administrateur	Présence / Nb de séances
Mr Michel Mersch, Président	1/1
Sari Finance SA - représentée par Mr Georges Moury	1/1
Consiges SA - représentée par Mr Michel Mikolajczak	1/1

5.4. COMITÉ DE REMUNÉRATION

COMPOSITION DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Les membres du Comité de rémunération sont nommés par le Conseil d'administration et peuvent être révoqués à tout moment par lui.

Le Comité de rémunération est composé de trois membres non exécutifs du Conseil d'administration, dont une majorité d'indépendants,

qui possède l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunération.

A ce jour, les trois membres sont Monsieur Michel Mersch, Consiges SA représentée par Monsieur Michel Mikolajczak et Monsieur Francis Lemmens.

La durée du mandat d'un membre du Comité de rémunération ne peut pas excéder la durée de son mandat d'administrateur.

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

RÔLE

Sans préjudice des missions légales du conseil d'administration, le comité de rémunération est au moins chargé des missions suivantes :

- Formuler des propositions au conseil d'administration sur la politique de rémunération des administrateurs, des autres dirigeants et des délégués à la gestion journalière et, s'il y a lieu, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le Conseil d'administration aux actionnaires ;
- Formuler des propositions au conseil d'administration sur la rémunération individuelle des administrateurs, des autres dirigeants et des délégués à la gestion journalière, y compris la rémunération variable et les primes de prestation à long terme, liées ou non à des actions, octroyées sous forme d'options sur actions ou autres instruments financiers, et les indemnités de départ, et, s'il y a lieu, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le Conseil d'administration aux actionnaires ;
- Préparer le rapport de rémunération qui est inséré par le Conseil d'administration dans la déclaration de Gouvernance d'entreprise ;
- Commenter le rapport de rémunération lors de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires.

FONCTIONNEMENT

En fonction d'une part de la stabilité des rémunérations des administrateurs et, d'autre part, de l'absence de mode de rémunération complexe pour les managers exécutifs et les autres dirigeants, le Comité de rémunération ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions.

Les décisions sont prises à la majorité des voix émises par les membres du Comité. En cas d'égalité de voix, celle du Président du Comité est prépondérante.

Le représentant principal des autres dirigeants visés à l'article 96, § 3, dernier alinéa, participe avec voix consultative aux réunions du comité de rémunération lorsque celui-ci traite de la rémunération des autres dirigeants visés à l'article 96, § 3, dernier alinéa.

Le Comité de rémunération s'est réuni formellement une fois au cours de l'année 2012.

Nom de l'administrateur	Présence / Nb de séances
Mr Michel Mersch, Président	1/1
Francis Lemmens	1/1
Consiges SA représentée par Mr Michel Mikolajczak	1/1



Légende photos :

- 1. Construction de bureaux - VALENTINY & ASSOCIÉS
- 2-3-4. Construction de la Patinoire olympique de Liège - L'Escaut Architectures - B.E. Weinand



06

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

6.1. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de rémunération formule des propositions au Conseil d'administration sur la politique de rémunération et les rémunérations individuelles des administrateurs, des managers exécutifs et des autres dirigeants.

La rémunération des administrateurs non exécutifs prend en compte leur rôle en tant qu'administrateur ordinaire, et leurs rôles spécifiques en qualité de président ou de membre d'autres comités, ainsi que les responsabilités en découplant et le temps consacré à leurs fonctions.

Le niveau et la structure des rémunérations des managers exécutifs et des autres dirigeants sont tels qu'ils permettent le recrutement, la fidélisa-

tion et la motivation de professionnels qualifiés et compétents compte tenu de la nature et de l'étendue de leurs responsabilités individuelles. Des bonus sont octroyés aux managers exécutifs et aux autres dirigeants sur base des performances au cours de l'exercice écoulé.

6.2. DÉCLARATION SUR LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU CEO, DES MANAGERS EXÉCUTIFS, ET DES AUTRES DIRIGEANTS

Le « CEO » du Groupe est Sari Finance SA représentée par Monsieur Georges Moury. En 2012, Sari Finance SA a bénéficié d'une rémunération de € 120 milliers et d'avantages divers à hauteur de € 14 milliers.

Les « Managers exécutifs » sont les administrateurs des sociétés du Groupe, qui ont dès lors les pouvoirs réservés aux administrateurs par le Code des sociétés.

Les « Autres dirigeants » ne sont pas administrateurs et participent aux réunions régulières où se discute, en dehors du régime organisé par l'article 524bis du Code des sociétés, la direction générale des filiales et du Groupe.

Les rémunérations octroyées lors de l'exercice 2012 au CEO, aux autres administrateurs exécutifs et managers exécutifs ainsi qu'aux autres dirigeants peuvent être détaillées comme suit :

En milliers d'euros	CEO	Autres administrateurs exécutifs et Managers exécutifs	Autres dirigeants
Rémunération de base	120	444	299
Rémunération variable	-	4	6
Plan de pension	-	22	7
Autres composantes de la rémunération	14	66	33

La rémunération variable concerne, en 2012, uniquement des primes « CCT 90 ». Les règles d'octroi des primes « CCT 90 » sont indiquées dans la convention collective de travail n°90 et ont égard à des objectifs globaux en matière de présence sur le lieu du travail, de fréquence des accidents et d'amélioration de la productivité.

Le plan de pension concerne le montant versé par le Groupe dans le plan de pension à cotisations définies.

Les autres composantes de la rémunération concernent les assurances complémentaires octroyées par le Groupe (assurance hospitalisation,...), des avantages en nature octroyés tels que la mise à disposition d'une voiture de société, d'un GSM, etc.

6.3. DÉCLARATION SUR LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS

Comme indiqué ci-dessus, la rémunération des administrateurs non exécutifs prend en compte leur rôle en tant qu'administrateur ordinaire, et leurs rôles spécifiques en qualité de président ou de membre d'autres comités, ainsi que les responsabilités en découlant et le temps consacré à leurs fonctions.

Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas de rémunérations liées aux performances, telles que bonus ou formules d'intéressement à long terme, ni d'avantages en nature ou d'avantages liés à des plans de pension.

Les seules rémunérations perçues par les administrateurs non exécutifs consistent en des jetons de présence :

- ▶ de € 500 pour les membres du Conseil d'administration et les membres du Comité d'audit ;
- ▶ de € 1 000 pour le Président du Comité d'audit.
- ▶ Ces rémunérations sont inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Le Groupe n'envisage pas de modifier la politique de rémunération des administrateurs non exécutifs pour les deux exercices sociaux suivants.

Les rémunérations dues aux administrateurs non exécutifs pour l'exercice écoulé sont détaillées comme suit :

En euros	Jeton de présence au Conseil d'administration	Jeton de présence au Comité d'audit	Total
Sari Finance SA – représentée par Mr Georges Moury, Président	1 500	-	1 500
Mr Gilles Olivier Moury	1 500	-	1 500
Mr Francis Lemmens	1 500	1 000	2 500
Mr Edgard Hollange	1 500	-	1 500
Mr Jean-Paul Feldbusch	1 000	-	1 000
Mr Michel Mersch	1 500	1 000	2 500
Moury Finance SA. représentée par Monsieur Georges Moury	1 500	-	1 500
Consiges SA – représentée par Mr Michel Mikolajczak	1 500	-	1 500
Mr Jean-Pierre Barbarin	1 500	2 000	3 500

6.4. INFORMATIONS SUR LES ACTIONS ET LES OPTIONS SUR ACTIONS

Il n'existe aucun type de paiement fondé sur des actions au sein du Groupe.

6.5. INFORMATIONS SUR LES INDEMNITES DE DEPART

Il n'existe aucune disposition contractuelle relative aux indemnités de départ.

6.6. INFORMATIONS SUR LES DROITS DE RECOUVREMENT DE LA REMUNERATION VARIABLE

Il n'existe aucun droit octroyé quant au recouvrement de la rémunération variable attribuée sur base d'informations financières erronées.

Commentaires sur les chiffres-clés consolidés du Groupe Moury Construct

27

Les chiffres clés de l'état du résultat global consolidé de la SA Moury Construct (selon les normes IFRS) sont les suivants :

En milliers d'euros	2012	2011	Variation 12-11
Chiffre d'affaires	79 182	73 954	7,1%
Résultat opérationnel	2 319	5 150	-55,0%
Résultat financier	-749	-2 346	68,1%
Résultat des participations mises en équivalence	-2	-1	-
Résultat avant impôt des opérations en continuité	1 568	2 803	-44,1%
Impôts sur le résultat	941	1 697	-44,5%
Résultat après impôts des opérations en continuité	627	1 106	-43,3%
Résultat avant impôt des opérations en discontinuité	0	0	-
Résultat net de l'exercice	627	1 106	-43,3%
Autres éléments du résultat global	0	0	-
Résultat global de l'exercice	627	1 106	-43,3%
→ Part du groupe	627	1 106	-43,3%
→ Intérêts minoritaires	0	0	-

Le chiffre d'affaires à € 79,2 millions au 31 décembre 2012 est en hausse de 7,1% par rapport à l'année 2011 ce qui traduit une bonne résistance du niveau des activités malgré un environnement économique difficile.

Le résultat opérationnel s'élève à € 2,3 millions au 31 décembre 2012 contre € 5,2 millions atteint lors de l'exercice précédent, soit une baisse de 55% qui s'explique essentiellement par les difficultés rencontrées dans l'exécution de deux grands chantiers en société momentanée. Il est à noter que les provisions appropriées et les mesures correctives adéquates ont été mises en œuvre de manière à ne plus impacter l'exercice 2013.

Le ratio de marge nette (résultat opérationnel / produit des activités ordinaires) s'établit à 2,9% au 31 décembre 2012 (contre 7% au 31 décembre 2011) et est en ligne avec la moyenne du secteur (3,1% en 2011 - Source: Analyse financière Sector Octobre 2011).

Le résultat financier s'établit à € -0,7 million suite à la variation nette négative de la juste valeur

des actifs financiers en portefeuille, partiellement compensée par un résultat net positif généré sur les cessions réalisées au cours de la période. Il en résulte un résultat de l'exercice de € 0,6 million au 31 décembre 2012.

A l'exception des chantiers abordés ci-dessus, les chantiers se déroulent conformément aux prévisions et toutes les filiales ont contribué positivement au résultat d'exploitation.

La structure financière du Groupe reste très solide puisque la «Trésorerie et équivalent de trésorerie» et les «Autres actifs financiers cou-

rants» détenus auprès d'institutions de crédit s'élèvent à € 35,6 millions au 31 décembre 2012 (soit environ € 89,8 par action) à comparer avec € 36,2 millions au 31 décembre 2011.

La contribution des filiales aux principaux chiffres clés du Groupe Moury Construct (selon les normes IFRS) est la suivante :

CONTRIBUTION DES FILIALES AU CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE (SELON LES NORMES IFRS)

En milliers d'EUR	2012	2011	Var 12-11
S.A. MOURY CONSTRUCT (holding faïtier)	23	0	-
S.A. BEMAT	18 725	18 053	3,7%
S.C. MOSABOIS	1 204	978	23,1%
S.A. LES ENTREPRISES G MOURY	59 120	54 813	7,9%
S.A. MOURYLUX	110	110	-0,2%
TOTAL	79 182	73 954	7,1%

CONTRIBUTION DES FILIALES AU RESULTAT GLOBAL DU GROUPE (SELON LES NORMES IFRS)

En milliers d'EUR	2012	2011
S.A. MOURY CONSTRUCT (holding faïtier)	-1 025	-604
S.A. BEMAT	772	1 598
S.C. MOSABOIS	80	101
S.A. LES ENTREPRISES G MOURY	781	12
S.A. MOURYLUX	21	1
S.A. LIEGE PROMOTION	-2	-2
TOTAL	627	1 106

La contribution du holding faïtier au résultat global du Groupe consiste en son résultat financier diminué de ses charges opérationnelles. La contribution négative au résultat consolidé provient essentiellement de la perte financière réalisée au cours de l'exercice.

Le chiffre d'affaires de la SA Bemat est en hausse par rapport à l'exercice précédent en raison d'un très bon niveau d'activité au cours de l'année 2012. La contribution de la SA Bemat au résultat global est néanmoins en baisse en fonction de la contraction des marges sur plusieurs chantiers.

L'activité de Mosaboïs est également en hausse par rapport à l'exercice précédent alors que sa contribution au résultat global est en baisse de 20%.

Le chiffre d'affaires et la contribution de la SA Les Entreprises G Moury sont en hausse en raison du très bon niveau d'activité au cours de l'exercice en 2012. Il est à noter que la contribution au résultat global proche de 0 en 2011 était due aux pertes financières réalisées en cours d'année. En 2012, la SA Les Entreprises G Moury ne détient plus de portefeuille titres.

Commentaires sur les chiffres-clés statutaires de la SA Moury Construct

Les chiffres clés du compte de résultats statutaire de la SA Moury Construct (selon les normes belges) sont les suivants :

En milliers d'euro	2012	2011	Var 12-11
Ventes et prestations	194	724	-273,2%
Résultat d'exploitation	-187	408	-318,2
Résultat financier	1 080	6 322	-485,4
Résultat exceptionnel	0	0	0,0%
Résultat avant impôts	893	6 730	-653,6%
Résultat après impôts	955	6 571	-588,1%
Capitaux propres	38 584	37 629	2,5%
Total bilan	39 238	40 694	-3,7%

En tant que holding faïtier du Groupe Moury Construct, le compte de résultats de la Société est principalement constitué de management fees facturés aux filiales du Groupe (€ 160 milliers au 31 décembre 2012), de rémunérations d'administrateurs (€ 223 milliers au 31 décembre 2012), de frais de fonctionnement divers (€ 158 milliers au 31 décembre 2012), des résultats des placements de trésorerie et des frais financiers (perte de € 940 milliers au 31 décembre 2012) et des dividendes décrétés et payés par les différentes filiales en 2012 (€ 2 020 milliers au 31 décembre 2012).

Modification du périmètre de consolidation

Il n'y a eu aucun changement du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2012.



Construction de la résidence Rive droite - Quai Marcellis à Liège - Atelier d'architecture pour la ville et le territoire

Situation de conflit d'intérêts

Aucune opération ou décision visée par l'article 524 du Code des sociétés n'a eu lieu au cours de l'exercice 2012.

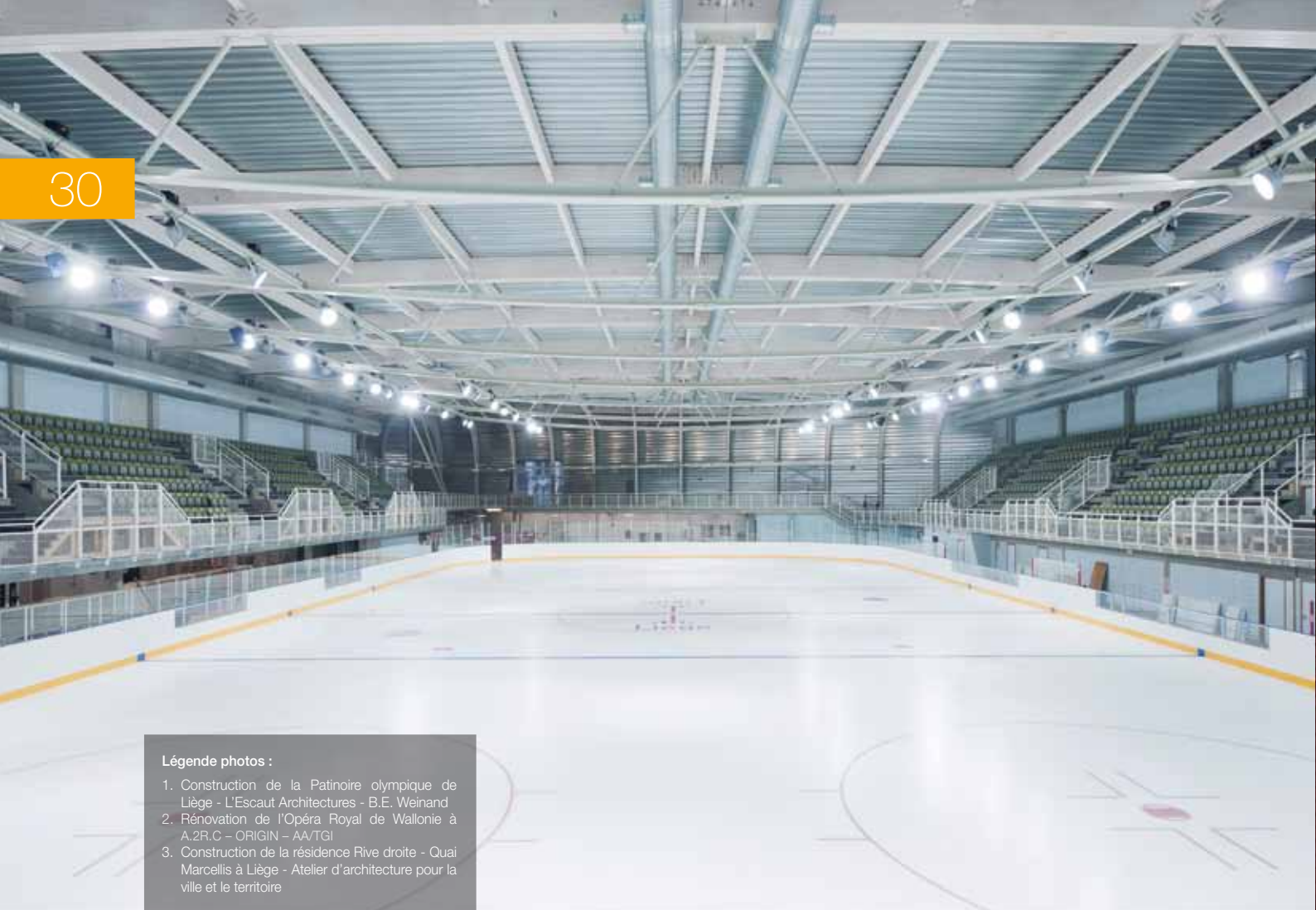
Indépendance et compétence du Comité d'audit

Monsieur Barbarin est président du Comité d'audit de Moury Construct depuis le 1er juillet 2011.

Le conseil justifie de la compétence de Monsieur Barbarin en matière de comptabilité et d'audit par sa longue expérience professionnelle.

Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Sans objet.



Légende photos :

1. Construction de la Patinoire olympique de Liège - L'Escaut Architectures - B.E. Weinand
2. Rénovation de l'Opéra Royal de Wallonie à A.2R.C - ORIGIN - AAVTGI
3. Construction de la résidence Rive droite - Quai Marcellis à Liège - Atelier d'architecture pour la ville et le territoire



Activité en matière de recherche et développement

Sans objet.

Indications relatives à l'existence de succursales

La filiale Les Entreprises G Moury SA, suite à la fusion par absorption avec effet au 1er janvier 2010, a intégré deux succursales nommées « Mosafer » et « Beerts Bouwwerken » qui regroupent les activités des deux anciennes filiales Mosafer SC et Beerts Bouwwerken SA.



Transformation et re-construction de l'École de la Batellerie à Laeken - Architectes associés P. Accarain - M. Bouillot

Informations sur les instruments financiers utilisés par le Groupe

Le Groupe Moury Construct n'utilise pas d'instrument de couverture et ne pratique dès lors pas la comptabilité de couverture. Les risques liés aux instruments financiers auxquels fait face la SA Moury Construct sont abordés dans le point 3.2. ci-dessus.

Propositions à l'Assemblée générale

Le Conseil d'Administration de Moury Construct SA propose à l'Assemblée Générale du 28 mai 2013 d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Le dividende brut par action de € 1,6000 (soit un dividende net par action de € 1,2000 sur base d'un précompte mobilier de 25%) sera payable à partir du 17 juin 2013 contre remise du coupon n°28 au siège social et aux guichets de la Banque BNP PARIBAS FORTIS.

Le rendement dividendaire brut par rapport au cours moyen de l'action Moury Construct au cours de l'exercice 2012 (€ 114,70) s'élève à 1,4%.

Evénements postérieurs à la date de clôture

Sans objet.



Construction de l'Hotel de police de Marche-en-Famenne - AM De Potter-Nelles-ABCIS

Prévisions 2013

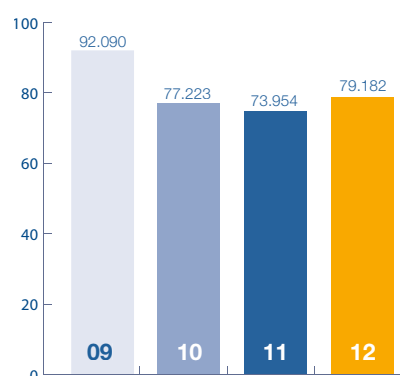
L'année 2012 devrait marquer le point bas de la rentabilité du groupe Moury Construct. Pour 2013, dans un environnement économique difficile, le groupe dispose d'une bonne visibilité grâce à un carnet de commande à un niveau historiquement élevé (€ 106,9 millions à fin fé-

vrier 2013). Toutefois, l'activité sera impactée par les conditions climatiques défavorables du premier trimestre 2013.

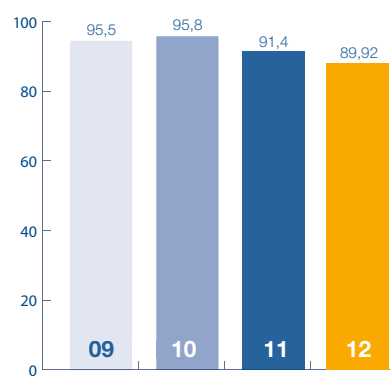
Parmi les commandes récentes nous relevons notamment la construction d'un bâtiment pour

la SWDE à Marche-en-Famenne ainsi que d'un bâtiment, d'ateliers et bureaux passifs dans le parc d'activités économiques de Charleroi Airport et, en société momentanée, les parachèvements des nouveaux bureaux de EVS Broadcast Equipment au Sart-Tilman.

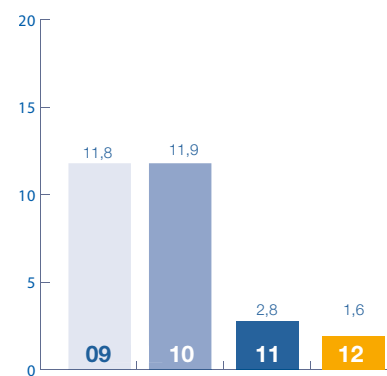
ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (EN MILLIERS D'EUROS)



ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE¹ CONSOLIDÉE PAR ACTION (EN EUROS)



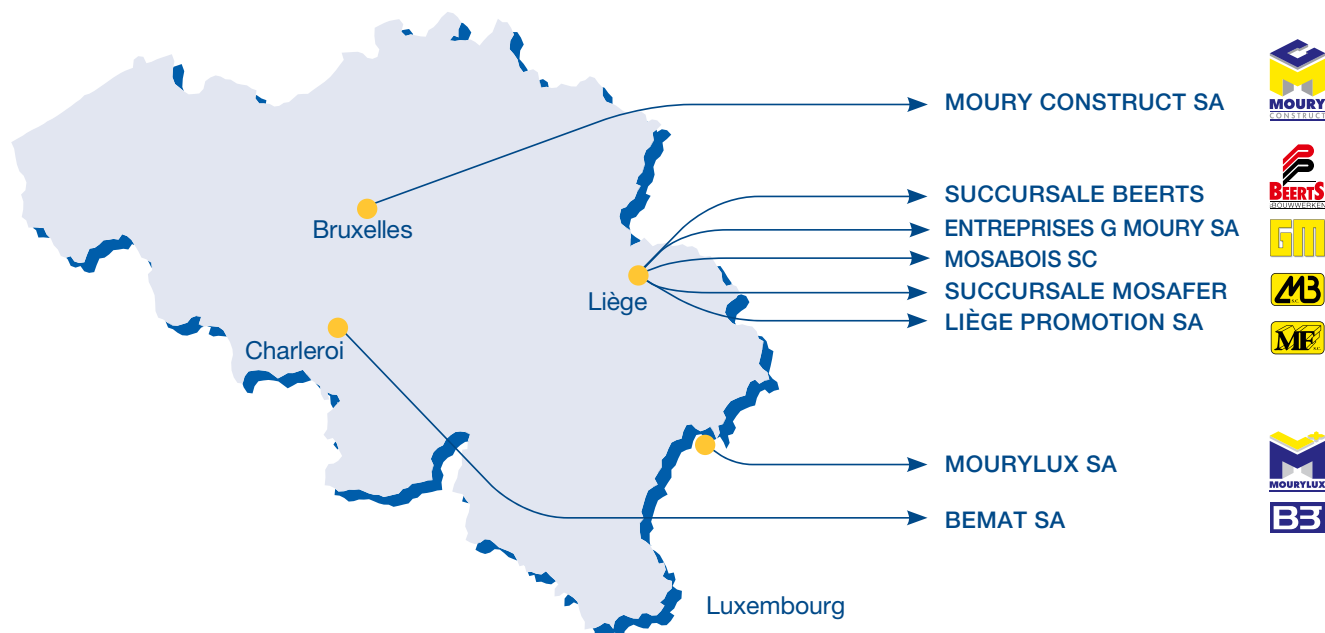
ÉVOLUTION DU RESULTAT GLOBAL PART DU GROUPE PAR ACTION (EN EUROS)



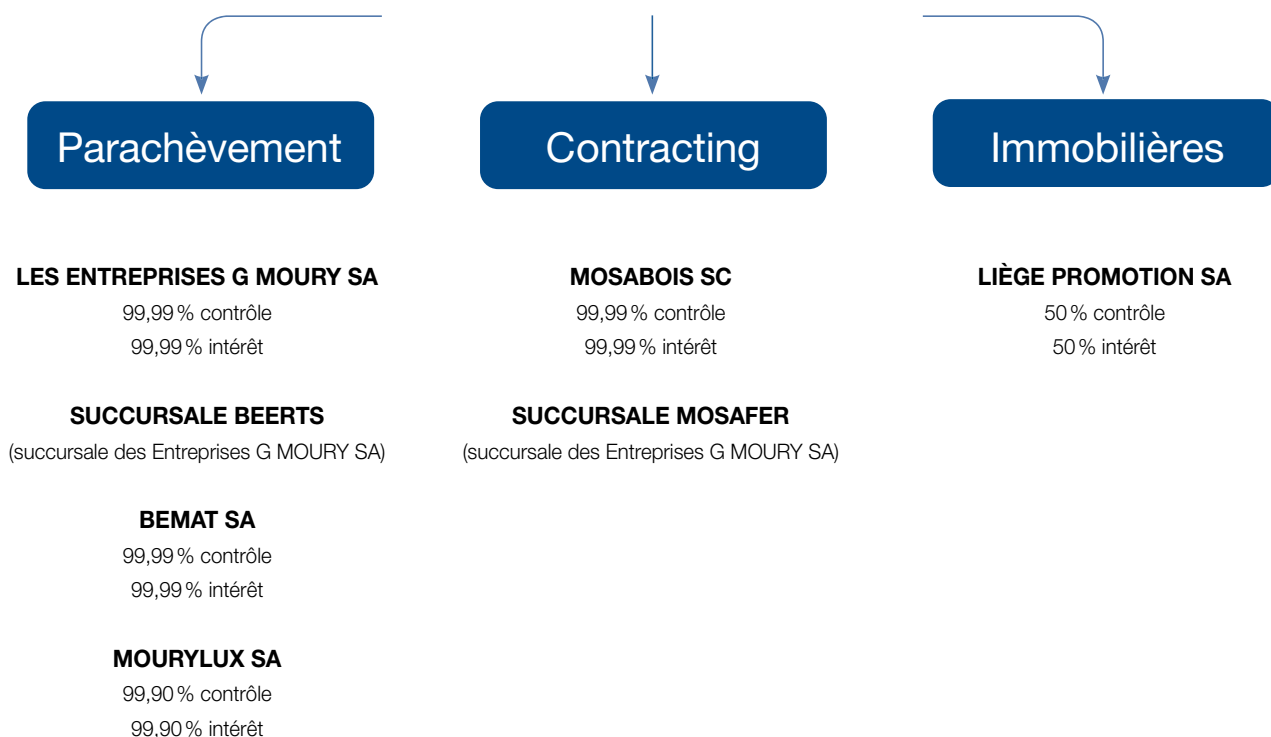
1. Calculé comme la somme de «Trésorerie et équivalents de trésorerie» et des «Autres actifs financiers courants».

Situation géographique

33



Groupe Moury Construct



34 MARC LIBEAU

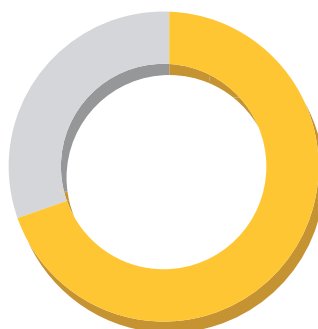


La SA les Entreprises G Moury est une entreprise générale de travaux publics et privés basée à Liège et principalement active dans le sud du pays. Elle est détentrice de la plus haute agréation en matière de travaux publics bâtiments, classe 8D, délivrée le 21 décembre 2012 lui permettant de soumissionner pour des marchés publics d'un montant illimité. De plus, elle détient les agréations classe 6D24 (rénovation), 5E (génie civil), 5G (terrassément), 3D7 (ferronnerie) et 1D20 (menuiserie métallique).



Les Entreprises G Moury SA

QUOTE-PART DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU GROUPE (IFRS)



LES ENTREPRISES G MOURY SA		74,7 %
Les Entreprises G Moury SA		74,7 %
Bemat SA		23,6 %
Mosabois SC		1,5 %
Mourylux SA		0,1 %

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Depuis 1920, année de sa création, la société s'est construite une excellente réputation dans son secteur et a accumulé des références prestigieuses. Parmi celles-ci, on note ces dernières années la rénovation de la bourse de commerce de Namur, la rénovation et l'extension de l'Hôtel Mercure de Dinant, la construction du centre d'entraînement du Standard de Liège, l'aménagement du centre GIGA au Sart-Tilman, la construction de l'Hôtel Park Inn à Liège Airport, la construction d'un immeuble à appartements rue Sainte-Marie à Liège, la construction d'un Hall Logistique « Trilogis Park » à Bierset, la construction d'une aile supplémentaire de 7 000 m² pour la Clinique Saint-Pierre à Ottignies, et, en société momentanée, la construction de la Médiacité à Liège, des nouveaux bâtiments de la RTBF à Liège, de la Patinoire Olympique à Liège ainsi que la rénovation de l'Opéra Royal de Wallonie et du Théâtre de l'Emulation à Liège.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

Nos ventes et prestations s'établissent à € 60.188 milliers au 31 décembre 2012 contre € 57.159 milliers au 31 décembre 2011, soit en augmentation de 5,3%.

Le coût des ventes et prestations s'établit à € 59.491 milliers au 31 décembre 2012 contre € 54.702 milliers au 31 décembre 2011, soit en augmentation de 8,8%.

CHIFFRES-CLÉS (SELON LES NORMES BELGES)

En milliers d'euros	2012	2011	Var 12-11
Ventes et prestations	60 188	57 160	5,3%
Coûts des ventes et prestations	59 491	54 702	8,8%
Résultat d'exploitation	697	2 457	-71,6%
Résultat financier	72	-1 412	-105,1%
Résultat exceptionnel	139	19	631,6%
Résultat net avant impôts	909	1 063	-14,5%
Résultat net après impôts	537	272	97,4%
Capitaux propres	5 084	2 857	80,1%
Total du bilan	35 032	33 654	4,1%

Légende photos :

1. Construction de l'Hotel de police de Marche-en-Famenne - AM De Potter-Nelles-ABCIS
2. Construction de la résidence Rive droite - Quai Marcellis à Liège - Atelier d'architecture pour la ville et le territoire

Le résultat d'exploitation s'établit dès lors à € 697 milliers au 31 décembre 2012 et est en forte diminution par rapport à l'année précédente. Le ratio de marge nette s'établit à 1,2% en 2012 contre 4,3% en 2011.

Le résultat financier affiche un léger bénéfice en 2012 contre une perte importante de € 1.412 milliers en 2011. La société ayant vendu tout son portefeuille titres fin 2011, le résultat financier est principalement composé d'intérêts bancaires, d'intérêts de retard, d'escomptes accordés ainsi que de frais bancaires.

Le bénéfice de l'exercice avant impôt s'établit à € 909 milliers au 31 décembre 2012 contre € 1.063 milliers au 31 décembre 2011, soit une baisse de 14,5%. L'impôt sur le résultat s'élève néanmoins à € 403 milliers en 2012.

Le bénéfice de l'exercice s'élève à € 537 milliers au 31 décembre 2012 contre € 272 milliers au 31 décembre 2011.

Le carnet de commandes au 28 février 2013 est de l'ordre de € 73.170 milliers contre € 75.296 milliers à la même date l'année précédente.

ACTUELLEMENT, LES PRINCIPAUX CHANTIERS EN ACTIVITE SONT :

BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS

- ▶ Construction d'appartements à Tilff-Cortil ;
- ▶ Construction d'appartements à Waremmes ;
- ▶ Construction de logements à Flémalle ;
- ▶ Constructions de 22 résidences services et d'un bâtiment communautaire à Hotton ;
- ▶ Transformation d'une maison de repos à Bonlez.

CONSTRUCTIONS UTILITAIRES

- ▶ Construction du bâtiment de la protection civile à Crisnée ;
- ▶ Construction d'une crèche à Jambes ;
- ▶ Construction et rénovation de l'hôtel de Police à Chénée ;
- ▶ Construction d'un centre fermé pour jeunes à Saint-Hubert ;

- ▶ Rénovation des ateliers communaux d'Ixelles ;
- ▶ Transformation de l'ancien abattoir d'Eupen un centre culturel ;
- ▶ Construction de laboratoires, bureaux et zone de stockage pour Diagenode à Seraing ;
- ▶ Reconstruction du Club House du Royal Golf Club du Sart-Tilman ;
- ▶ Construction d'un centre de services pour Wallonia Space Logistics au Sart-Tilman ;
- ▶ Construction d'un bâtiment pour la SWDE à Marche-en-Famenne.

EN SOCIÉTÉ MOMENTANÉE :

- ▶ Construction des nouveaux bureaux du siège de la SA EVS Broadcast Equipment au Sart-Tilman ainsi que réalisation des parachèvements avec la SA Galère ;
- ▶ Rénovation du théâtre de l'Emulation à Liège avec la SA Galère ;
- ▶ Réhabilitation et restauration de 4 immeubles rue Souverain-Pont avec la SA Wust ;



Légende photos :

1. Construction de l'Hôtel de police de Marche-en-Famenne - AM De Potter-Nelles-ABCIS
2. Transformation et re-construction de l'Ecole de la Batellerie à Laeken - Architectes associés - P. Accarain - M. Bouillot



- ▶ Parachèvement et techniques spéciales de l'hôpital du Valdor avec CIT Blaton et la SA Wust ;
- ▶ Aménagement et sécurisation de trois niveaux de la tour Lille 2 à Droixhe avec la SA Wust ;
- ▶ Construction de l'Hôtel de Ville à Herstal avec la SA Galère.

- ▶ La construction d'une maison de repos à Welkenraedt ;
- ▶ La construction d'une école à Ninane ;
- ▶ La construction d'une école à Raeren.

EN SOCIÉTÉ MOMENTANÉE :

- ▶ La rénovation de l'Opéra Royal de Wallonie à Liège avec la SA Galère et la SA Wust ;
- ▶ La construction de la patinoire olympique sur le site de la Médiacité à Liège avec la SA BPC.

LES PRINCIPAUX CHANTIERS RECEPTIONNÉS EN 2012 SONT :

BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS

- ▶ La rénovation de 122 logements à Burenville.

CONSTRUCTIONS UTILITAIRES

- ▶ La construction d'un hôtel de Police à Hannut ;
- ▶ La construction d'une école à Laeken ;
- ▶ La construction d'une résidence services à Houthalen ;

La SA les Entreprises G Moury s'est construite une excellente réputation dans son secteur et est actuellement en charge, en société momentanée, de la rénovation du théâtre de l'Emulation et de l'hôpital du Valdor à Liège.

Construction de l'Hotel de police de Marche-en-Famenne - AM De Potter-Nelles-ABCIS

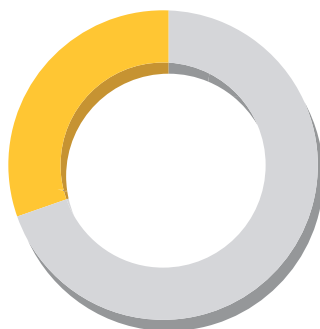


La SA Bétons et Matériaux (en abrégé Bemat) est une entreprise générale de travaux publics et privés, agrégation classe 7D délivrée le 26 mai 2008, dont le siège social est établi à Gilly et qui dispose d'un siège d'exploitation à Bruxelles.



Bemat SA

QUOTE-PART DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU GROUPE (IFRS)



BEMAT SA

Les Entreprises G Moury SA

Bemat SA

Mosabois SC

Mourylux SA

23,6 %

74,7 %

23,6 %

1,5 %

0,1 %

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Bemat SA affiche de nombreuses références récentes en matière de travaux de bureaux ou industriels privés et publics telles que la construction d'un immeuble de bureaux pour compte des Mutualités Socialistes à Frameries, la construction d'un hall relais à Montignies sur Sambre, la transformation et l'aménagement de l'extension du site « Forem Logistique Hainaut », la construction d'un nouveau service de radiothérapie et néonatalogie pour le CHU Tivoli à La Louvière, la construction de plusieurs bâtiments administratifs et techniques notamment pour compte de la société Ardoise et Matériaux et pour compte de Igretec, la construction de deux halls relais pour compte d'Igretec et la construction de 32 logements pour compte du CPAS de Charleroi, la construction d'un centre d'approvisionnement et de transport pour compte de la SWDE à Jodoigne et la construction de 30 logements pour compte du Versant Est à Montignies-sur-Sambre, la construction d'un immeuble de bureaux pour les AG Insurance et du bâtiment « Biotech II » Aéroport à Gosselies.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

Nos ventes et prestations s'établissent à un montant historiquement élevé de € 30.582 milliers au 31 décembre 2012 contre € 25.078 milliers au 31 décembre 2011, soit en hausse de 21,95 %

CHIFFRES-CLÉS (SELON LES NORMES BELGES)

En milliers d'euros	2012	2011	Var 12-11
Ventes et prestations	30 582	25 078	21,9%
Résultat d'exploitation	1 330	1 350	-1,5%
Résultat financier	64	106	-39,6%
Résultat exceptionnel	1	74	-98,6%
Résultat avant impôts	1 396	1 530	-8,8%
Résultat après impôts	894	974	-8,2%
Capitaux propres	1 812	1 421	27,5%
Total bilan	13 303	12 429	7,0%



Légende photos :

- 1-2 Construction de bureaux - VALENTINY & ASSOCIÉS
- 3-4 Construction du bâtiment « biotech 2 » p.a.e. Aéroport à Gosselies - Igretec

Le résultat net avant impôt s'établit à € 1.396 milliers au 31 décembre 2012 contre € 1.530 au 31 décembre 2011 soit une baisse de 8,70 %. Le bénéfice net après impôt passe de € 974 milliers en 2011 à € 894 milliers en 2012.

Le résultat d'exploitation s'établit à € 1.330 milliers au 31 décembre 2012 contre € 1.350 milliers au 31 décembre 2011 soit en baisse de 1,48 %. La diminution du résultat d'exploitation s'explique par la diminution de la marge d'exploitation sur les chantiers réceptionnés en 2012 (ratio « résultat d'exploitation/chiffre d'affaires ») qui passe de 7,03 % en 2011 à 4,36 % en 2012. Il est à noter que, suivant nos règles d'évaluation, les résultats des chantiers ne sont pris en compte qu'à la date de réception provisoire. Notre ratio de marge nette reste nettement supérieur à celui de l'ensemble du secteur qui s'élevait en 2011 à 3,1 % (source : analyse financière sector)

Le résultat financier s'élève à € 64 milliers au 31 décembre 2012 contre € 106 milliers au 31 décembre 2011. La diminution du résultat financier s'explique par la baisse constante des taux d'intérêts financiers. Le résultat reste malgré tout positif grâce à gestion optimum de la trésorerie.

Le résultat exceptionnel s'élève à € 1 millier au 31 décembre 2012 contre € 74 milliers au 31 décembre 2011. Ce résultat résulte d'une plus-value sur réalisation d'immobilisations corporelles. Le carnet de commandes au 28 février 2013 est de l'ordre de € 32 465 milliers contre € 30 326 milliers l'année dernière à pareille époque.

ACTUELLEMENT, LES PRINCIPAUX CHANTIERS EN ACTIVITE SONT :

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

- ▶ L'extension de l'Hôtel de Ville de Montignies-Le-Tilleul ;
- ▶ L'extension du commissariat central de Châtelet ;
- ▶ La construction de bureaux et d'un bâtiment relais "SERNA" à Jumez.

CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELS

- ▶ L'extension et la transformation de la maison de repos 'Doux Repos' à Manage.

BÂTIMENTS UTILITAIRES

- ▶ Construction d'un hôtel de Police pour la zone de police BRUNAU à Fleurus ;
- ▶ La construction d'un complexe sportif à Thieu ;
- ▶ Construction d'une crèche à Châtelet ;
- ▶ Construction d'une extension au centre de compétence le Forem à Gosselies ;
- ▶ Construction d'un ensemble multifonctionnel de logements, commerces et bureaux 'bultia' à Nalinnes ;
- ▶ la construction d'une multimodale -centre de distribution 'phenix' à Charleroi ;
- ▶ la rénovation de la caserne trésignies à Charleroi.

EN SOCIÉTÉ MOMENTANÉE :

- ▶ Avec la SA GALERE et la SA LIXON, la réhabilitation d'un immeuble et la construction d'un parking à Charleroi.

Légende photos :

- 1-2-3 Construction du bâtiment
« biotech 2 » p.a.e. Aérople à Gosselies
- Igrétec
- 4 Construction de la Patinoire olympique
de Liège - L'Escaut Architectures - B.E.
Weinand



LES PRINCIPAUX CHANTIERS RECEPTIONNÉS EN 2012 SONT :

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

- ▶ La construction du commissariat de police à Grez Doiceau ;
- ▶ La rénovation lourde de l'immeuble du centre sud de AG Assurances à Charleroi ;

BÂTIMENTS UTILITAIRES

- ▶ Construction d'un poste avancé pour le service incendie à Tilly ;
- ▶ La mise en conformité du home Sart-Allet à Châtelaineau ;
- ▶ La construction d'un centre de compétence pour le Forem à Seneffe ;

CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELS

- ▶ L'extension et la transformation de la maison de repos 'Doux Repos' à Manage.

EN SOCIÉTÉ MOMENTANÉE :

- ▶ La construction du Biotech II dans l'aéropole de Gosselies.

La société Bemat SA affiche un carnet de commandes historiquement élevé qui comprend notamment la construction d'un hall relais à Jumet, la construction d'un immeuble de bureaux et de bâtiments relais « SERNA » pour IGRETEC et un site de production pour SPEOS à Fleurus.

Construction de l'Hotel de police de Marche-en-Famenne - AM De Potter-Nelles-ABCIS

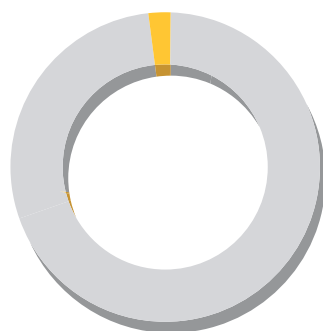


La SC Menuiserie Mosane (en abrégé Mosaboïs) est une entreprise de menuiserie qui détient les agréments D5 de classe 5 et D4 de classe 2, délivrés le 17 mars 2008. Le siège social est établi à Bressoux.



MOSABOIS SC

QUOTE-PART DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU GROUPE (IFRS)



MOSABOIS

Les Entreprises G Moury SA	74,7 %
Bemat SA	23,6 %
Mosaboïs SC	1,5 %
Mourylux SA	0,1 %

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

La SC Mosaboïs a pour activité principale la fabrication et la pose de menuiseries en bois pour bâtiments et l'isolation thermique et acoustique. Elle travaille principalement pour le Groupe Moury Construct.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

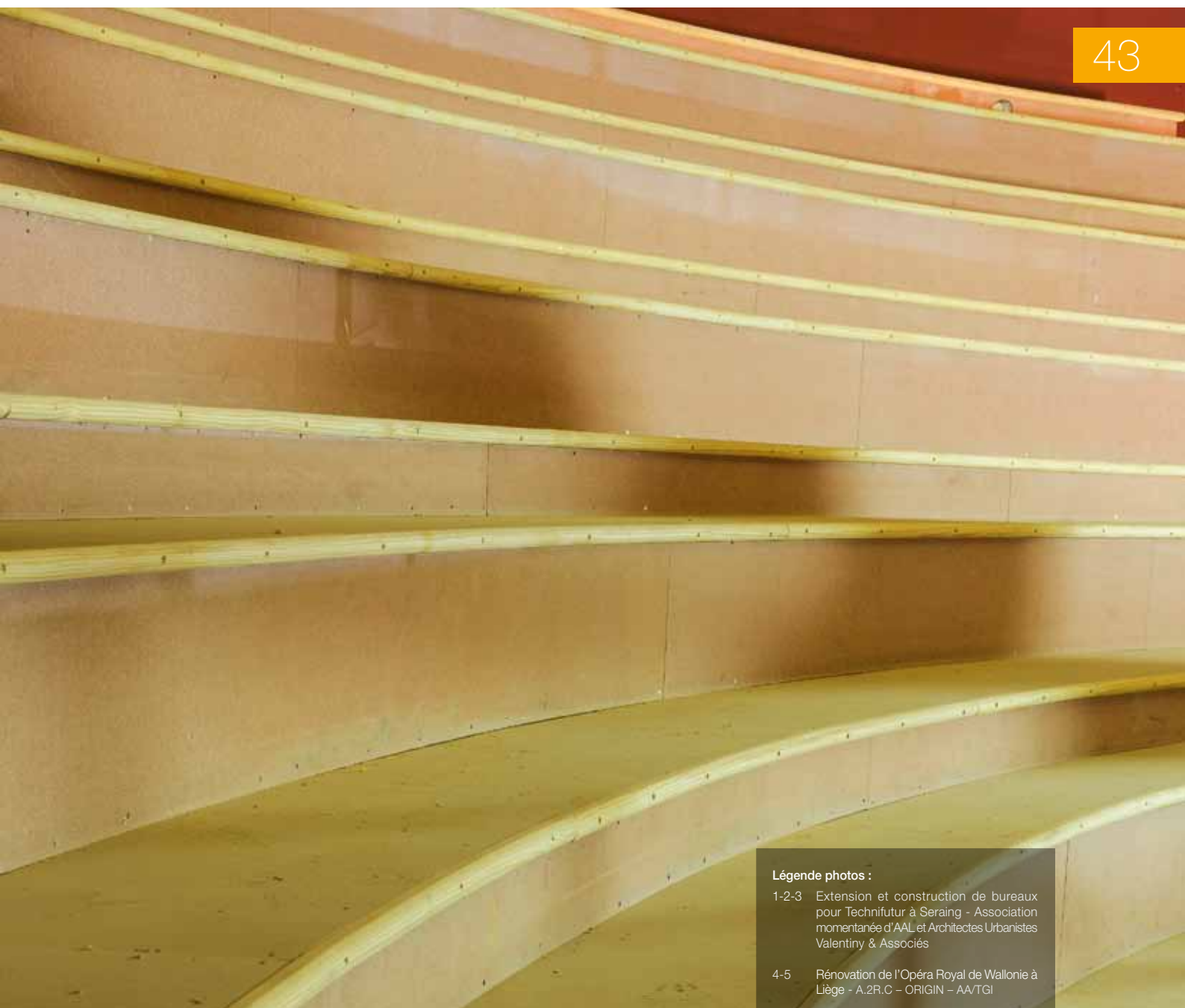
Le bénéfice de l'exercice s'élève à € 81 milliers contre € 99 milliers de l'exercice précédent et ce, après avoir pratiqué des amortissements sur immobilisations corporelles de € 32 milliers contre € 36 milliers l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires est en légère diminution de 1,31 % par rapport à l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation s'établit à € 121 milliers contre € 143 milliers l'exercice précédent ce qui correspond à une diminution de 15,38 % par rapport à l'exercice précédent. Le résultat de l'exercice est influencé par la faillite de SOWACO pour laquelle nous avons dû acter une réduction de valeur sur créances commerciales de € 19 milliers.

Le carnet de commandes au 28 février 2013 est de l'ordre de € 1.829 milliers contre € 1.239 milliers l'année dernière à pareille époque.

CHIFFRES-CLÉS (SELON LES NORMES BELGES)

En milliers d'euros	2012	2011	Var 12-11
Ventes et prestations	1 870	1 938	-3,5%
Résultat d'exploitation	121	143	-15,4%
Résultat financier	-3	1	-400,0%
Résultat exceptionnel	0	2	-100,0%
Résultat net avant impôts	118	146	-19,2%
Résultat net après impôts	81	99	-18,2%
Capitaux propres	355	354	0,3%
Total du bilan	887	847	4,7%



Légende photos :

1-2-3 Extension et construction de bureaux pour Technifutur à Seraing - Association momentanée d'AAL et Architectes Urbanistes Valentiny & Associés

4-5 Rénovation de l'Opéra Royal de Wallonie à Liège - A.2R.C – ORIGIN – AA/TGI

LES PRINCIPAUX CHANTIERS EN ACTIVITE SONT :

- ▶ Menuiserie intérieure et parachèvement du Valdor à Liège ;
- ▶ Aménagement de locaux pour les technologies avancées de l'Institut Sainte-Marie-Thérèse à Liège ;
- ▶ Menuiserie intérieure de l'hôtel de Police à Chénée ;
- ▶ Menuiserie intérieure et extérieure de la transformation de l'ancien abattoir d'Eupen en centre culturel ;

- ▶ Menuiserie intérieure (mise en conformité résistance au feu) chez Ethias.

LES PRINCIPAUX CHANTIERS RECEPTIONNÉS EN 2012 SONT :

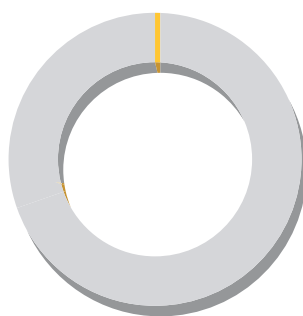
- ▶ Menuiserie intérieure des bâtiments de la RTBF de Liège sur le site de la Médiacité ;
- ▶ Menuiserie intérieure d'une salle d'étude pour la faculté des sciences et d'un laboratoire d'analyse pour l'ULG.



MOURLUX SA



QUOTE-PART DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU GROUPE (IFRS)



MOURLUX

Les Entreprises G Moury SA

Bemat SA

Mosabois SC

Mourylux SA

0,1 %

74,7 %

23,6 %

1,5 %

0,1 %

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Entreprise générale de travaux publics et privés, la SA Mourylux est reprise dans le périmètre de consolidation du Groupe Moury Construct depuis l'exercice 1998. Elle présente notamment comme référence la transformation et l'agrandissement des thermes à Mondorf-les-Bains ainsi que la réalisation d'une brasserie pour compte de la Brasserie Inbev à Diekirch.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

Conformément aux conventions de prestations de services intragroupes, la SA Mourylux fournit aux filiales du Groupe conseils et assistance divers.

CHIFFRES-CLÉS (SELON LES NORMES LUXEMBOURGEOISES)

En milliers d'euros	2012	2011	Var 12-11
Ventes et prestations	187	157	19,1%
Résultat d'exploitation	26	1	NS
Résultat financier	1	1	0,0%
Résultat exceptionnel	1	4	-75,0%
Résultat avant impôts	28	6	NS
Résultat après impôts	20	2	NS
Capitaux propres	307	287	7,0%
Total bilan	329	326	0,9%

Légende photos :

- 1-2-3 Construction de l'Hotel de police de Marche-
en-Famenne - AM De Potter-Nelles-ABCIS
4 Transformation et re-construction de l'Ecole
de la Batellerie à Laeken - Architectes
associés - P. Accarain - M. Bouillot

Liège Promotion SA

CHIFFRES-CLÉS (SELON LES NORMES BELGES)

En milliers d'euros	2012	2011	Var 12-11
Ventes et prestations	0	0	0,0%
Résultat d'exploitation	-3	-3	0,0%
Résultat financier	-1	0	NS
Résultat avant impôts	-4	-3	-33,3%
Résultat après impôts	-4	-3	-33,3%
Capitaux propres	268	272	-1,5%
Total bilan	473	477	-0,8%

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

La SA Liège Promotion n'a aucune activité depuis de nombreuses années.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

La SA Liège Promotion, qui n'a actuellement aucune activité, est intégrée selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe Moury Construct.





Légende photos :

- 1-2-3 Construction de la résidence Rive droite - Quai Marcellis à Liège - Atelier d'architecture pour la ville et le territoire
- 4-5 Construction de la résidence Lutèce - Quai Marcellis à Liège - Atelier d'architecture pour la ville et le territoire



48

RAPPORT FINANCIER

États financiers consolidés (IFRS)

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

En milliers d'EUR	NOTES	2012	2011
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	6	79 696	74 828
→ Chiffre d'affaires		79 182	73 954
→ Autres produits des activités ordinaires		514	874
CHARGES OPERATIONNELLES (-)		77 378	69 679
→ Achats		65 051	56 860
→ Charges de personnel		11 875	12 544
→ Dotation aux amortissements	10,11	720	855
→ Annulation amortissement		0	0
→ Dotation, reprise (-) et utilisation (-) de provisions	21	-591	-1 276
→ Dotation et reprise de perte de valeur		34	36
→ Autres charges opérationnelles	7	288	659
RESULTAT OPERATIONNEL		2 319	5 150
RESULTAT FINANCIER	8	-749	-2 346
→ Produits financiers		1 494	2 055
→ Charges financières (-)		2 243	4 401
RESULTAT DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE		-2	-1
RESULTAT AVANT IMPOTS		1 568	2 803
→ Impôts sur le résultat (-)	14	941	1 697
RESULTAT APRES IMPOTS DES OPERATIONS EN CONTINUITE		627	1 106
RESULTAT NET DES OPERATIONS EN DISCONTINUITE		0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE		627	1 106
→ Autres éléments du résultat global		0	0
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		627	1 106
→ Part du Groupe		627	1 106
→ Intérêts minoritaires		0	0
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE PAR ACTION	9		
Nombre d'actions de base (en nombre d'actions)		396 376	396 376
Nombre d'actions diluées (en nombre d'actions)		396 376	396 376
Résultat global de l'exercice, part du groupe, par action de base (en EUR)		1,6	2,8
Résultat global de l'exercice, part du groupe, par action diluée (en EUR)		1,6	2,8



ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF (en milliers d'EUR)	NOTES	2012	2011
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles et goodwill	10	11 305	11 308
→ Goodwills		11 305	11 305
→ Autres immobilisations incorporelles		0	3
Immobilisations corporelles	11	4 358	4 315
→ Terrains et constructions		1 126	1 140
→ Installations, machines et outillage		2 092	1 949
→ Véhicules, mobilier et matériel de bureau		1 140	1 226
Actifs non courants détenus en vue de leur vente	12	42	48
→ Actifs financiers non courants		42	48
Participations mises en équivalence	13	134	136
Actifs d'impôts différés	14	0	0
Autres immobilisations financières	15	1 259	1 146
→ Actions		107	102
→ Titres, autres que des actions		0	0
→ Autres actifs financiers		1 152	1 044
Clients et autres débiteurs non courants	16	631	1 227
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		17 728	18 180
ACTIFS COURANTS			
Stocks et contrats de construction	17	499	604
Clients et autres débiteurs courants	18	19 341	20 540
→ Clients		18 087	15 615
→ Autres débiteurs		1 254	4 925
Autres actifs courants		202	176
Autres actifs financiers courants	15	4 945	6 104
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	30 702	30 141
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		55 689	57 565
Total de l'actif		73 417	75 746

PASSIF (en milliers d'EUR)	NOTES	2012	2011
CAPITAUX PROPRES			
Capital	20	23 745	23 745
Réserves consolidées		17 339	18 933
Actions propres (-)		3	3
Capitaux propres du Groupe		41 081	42 674
Intérêts minoritaires		1	1
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		41 082	42 675
PASSIFS NON COURANTS			
Dettes financières	16,22	463	926
Produits différés non courants		0	0
Provisions non courantes	21	2 814	3 405
Passifs d'impôts différés	14	4 450	4 400
Autres passifs non courants	22	0	1
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		7 726	8 732
PASSIFS COURANTS			
Dettes financières	22	463	463
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	22	20 541	16 257
Passifs d'impôts exigibles	22	686	923
Autres passifs courants	22	2 920	6 696
Autres créditeurs		0	0
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		24 609	24 338
Total du passif		73 417	75 746

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'EUR	NOTES	2012	2011
FLUX DE TRÉSORERIE LIES AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat du Groupe		627	1 106
Résultat des sociétés mises en équivalence		2	2
Dotations aux amortissements	10,11	720	855
Réductions de valeur actées	8,15	34	3 304
Reprises de réductions de valeur		0	-184
Variation des provisions	21	-591	-1 276
Autres variations de la juste valeur des actifs financiers	8,15	1 397	-84
Plus-values sur cessions d'actifs	8,15	-877	-1 193
Moins-values sur cessions d'actifs	8,15	425	718
Moins-values sur cessions de droits tax shelter	8	0	232
Utilisations de subsides d'investissements		0	-5
Transferts et prélèvements d'impôts différés	14	50	135
➔ Marge brute d'autofinancement		1 787	3 610
Variation du besoin en fonds de roulement		1 044	-583
Flux de trésorerie nets relatifs à l'exploitation		2 831	3 027
FLUX DE TRÉSORERIE LIES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	10	0	-14
Acquisitions d'immobilisations corporelles	11	-875	-750
Acquisitions d'immobilisations financières	15	-8	-1
Nouveaux prêts accordés		-223	-47
Cessions d'immobilisations corporelles	11	94	191
Cessions d'immobilisations financières	15	3	111
Remboursements de prêts		711	701
Flux de trésorerie nets relatifs aux investissements		-298	191
FLUX DE TRÉSORERIE LIES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Variation des placements en actifs financiers divers	15	-238	-1 309
Plus-values réalisées suite à la cession d'actifs financiers	8	856	998
Moins-values réalisées suite à la cession d'actifs financiers	8	-382	-539
Moins-values réalisées suite à la cession de droits tax shelter financiers	8	0	-232
Variation des emprunts et prêts		-1	0
Dividendes versés par la maison-mère		-2 207	-2.186
Flux de trésorerie nets relatifs au financement		-1 972	-3 268
Variation de trésorerie		561	-50
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19		
Début d'exercice		30 141	30 191
Fin d'exercice		30 702	30 141
Variation		561	-50

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'EUR	Capital	Réserves consolidées	Actions propres	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
31 décembre 2010	23 745	20 047	-3	43 789	1	43 790
Réduction de capital				0		0
Résultat de l'exercice 2011		1 106		1 106		1 106
Dividendes distribués		- 2 220		-2 220		-2 220
Variation du périmètre				0		0
Autres variations				0		0
31 décembre 2011	23 745	18 932	-3	42 674	1	42 675
Réduction de capital				0		0
Résultat de l'exercice 2012		627		627		627
Dividendes distribués		-2 220		-2 220		-2 220
Variation du périmètre				0		0
Autres variations				0		0
31 décembre 2012	23 745	17 339	-3	41 081	1	41 082

Annexes aux états financiers consolidés

01

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Moury Construct SA est une société de droit belge dont le siège social est situé à 1160 Bruxelles, Avenue J. Génicot 18 sous le numéro d'entreprise 0 413 821 301.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2012 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 26 mars 2013. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'amender les états financiers consolidés, et ce, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires prévue le 28 mai 2013.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

02

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux normes internationales d'informations financières internationales (IFRS – International Financial Reporting Standards) telles qu'approuvées par l'Union européenne et applicables le 31 décembre 2012.

03

RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION APPLICABLES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

3 1. PRINCIPES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs financiers désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'état du résultat global qui sont repris à leur juste valeur. Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros (EUR) et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche, sauf indication contraire. Les chiffres publiés peuvent présenter des différences liées aux arrondis. Les instruments de capitaux propres sont valorisés au coût historique si ces instruments de capitaux propres n'ont pas de cotation publiée sur un marché actif et si d'autres méthodes d'estimation raisonnable pour déterminer la juste valeur sont clairement inappropriées ou inapplicables.

3.2. RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS DANS LES PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2012 sont les mêmes que ceux utilisés dans la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, à l'exception de l'adoption des normes et interprétations applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2012 :

Normes et Interprétations applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2012 :

- ▶ Amendements à IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir - Transferts d'actifs financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2011)

Normes et interprétations émises, mais pas encore applicable pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2012 :

- ▶ IFRS 9 Instruments financiers et les amendements liés (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015, mais non encore adoptés au niveau européen)
- ▶ IFRS 10 Etats financiers consolidés (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- ▶ IFRS 11 Partenariats (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- ▶ IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- ▶ IFRS 13 Evaluation de la juste valeur (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013)
- ▶ IAS 27 Etats financiers individuels (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- ▶ IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- ▶ Améliorations aux IFRS (2009-2011) (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013)
- ▶ Amendements à IFRS 1 Première adoption des IFRS – Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les premiers adoptants (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013)
- ▶ Amendements à IFRS 1 Première adoption des IFRS – Emprunts publics (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013)

- Amendements à IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir – Compensation d’actifs et de passifs financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013)
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 Etats financiers consolidés et informations à fournir – Sociétés d’investissement (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers – Présentation des autres éléments du résultat global (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2012)
- Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat – Impôt différé: Recouvrement des actifs sous-jacents (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013)
- Amendements à IAS 19 Avantages du personnel (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013)
- Amendements à IAS 32 Instruments financiers : présentation – Compensation d’actifs et de passifs financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- IFRIC 20 Frais de découverte engagés pendant la phase d’exploitation d’une mine à ciel ouvert (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013)

Le processus de détermination des impacts potentiels de ces normes et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe est en cours.

3.3. RECOURS À DES ESTIMATIONS ET JUGEMENTS SIGNIFICATIFS

L’établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d’effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d’une hypothèse de continuité d’exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations réalisées à chaque date de reporting reflètent les conditions existantes à ces dates (prix du marché, taux d’intérêts, taux de change...).

Bien que ces estimations reposent sur la meilleure connaissance dont dispose la direction des événements existants et des actions que le Groupe pourrait entreprendre, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Le recours à des estimations concerne notamment les éléments suivants :

Évaluation du résultat à l’avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d’avancement.

La détermination du pourcentage d’avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d’aléas et basée sur l’expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la durée du contrat et peuvent engendrer des variations sur les résultats futurs.

Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l’évaluation des flux de trésorerie et des taux d’actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

Évaluation des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison et les estimations des conclusions des litiges et contentieux en cours.

3.4. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Moury Construct SA et de ses filiales préparés au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés à la même date et sur base de principes comptables identiques. Tous les soldes intra-groupes, transactions intra-groupes ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d’actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

3.5. FILIALES

Les filiales sont les sociétés dans lesquelles Moury Construct détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote ou encore dans lesquelles elle détient le pouvoir, directement ou indirectement de contrôler la politique financière et opérationnelle avec comme objectif d’obtenir des avantages de ses activités. La méthode de consolidation par intégration globale est appliquée à toutes les sociétés sur lesquelles le contrôle est exercé directement ou indirectement.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d’acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce, jusqu’à la date à laquelle l’exercice de ce contrôle cesse.

Lorsqu’il y a un changement du pouvoir de contrôle dans une filiale, les comptes consolidés intègrent le résultat jusqu’à la date où le Groupe Moury Construct perd le contrôle.

3.6. PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Ces participations sont portées dans l’état de la situation financière à la valeur la plus basse entre celle obtenue par la méthode de la mise en équivalence et la valeur recouvrable. La part du Groupe dans le résultat des entreprises associées est portée dans l’état du résultat net.

Les états financiers des entreprises associées sont préparés à la même date de clôture que celle de la société mère et sur base de principes comptables similaires.

Coentreprises

Les sociétés momentanées sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d’autres actionnaires sont consolidées suivant la méthode de l’intégration proportionnelle.

Les états financiers des coentreprises sont préparés à la même date de clôture que celle de la société mère et sur base de principes comptables uniformes.

3.7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises autres que des « Goodwills » sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations de valeur. Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation à chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée.

Taux	Valeur	résiduelle
Logiciels	100 %	0 %

La durée et la méthode d'amortissement sont revues annuellement. Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou des changements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

3.8. GOODWILL

Le « Goodwill » représente l'excédent du coût d'acquisition par rapport à la part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables ainsi que des passifs éventuels.

Le « Goodwill » n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation annuel à la date de clôture (ou à une date antérieure s'il existe des indices de perte de valeur) afin de déterminer s'il existe une indication qu'il a perdu de sa valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable est alors estimée.

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est basée sur la valeur d'utilité de chaque unité génératrice de trésorerie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux futurs estimés de trésorerie. Afin de déterminer la valeur d'utilité, les flux futurs estimés de trésorerie sont actualisés en utilisant un taux d'intérêt avant impôts qui reflète à la fois l'intérêt du marché actuel (OLO 10 ans) et les risques spécifiques liés à l'actif (prime de risque, spread, bêta, prime d'illiquidité).

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur comptable du goodwill dépasse la valeur recouvrable de ses unités génératrices de trésorerie. Les dépréciations sont enregistrées au compte de résultats.

Si la part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables ainsi que des passifs éventuels de l'entreprise acquise excède le coût du regroupement, l'excédent («

goodwill négatif ») est comptabilisé immédiatement dans l'état du résultat net. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la valeur recouvrable est comptabilisé dans l'état du résultat net de l'exercice au cours duquel la perte a été constatée.

3.9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent les éléments corporels détenus pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou services, ou à des fins administratives dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice. Les immobilisations corporelles sont reprises à leur coût d'acquisition historique diminué des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations de valeur. Le coût historique inclut le prix d'achat d'origine et les coûts accessoires directs comme par exemple les taxes non recouvrables, les frais d'installation ou le transport.

Les dépenses ultérieures éventuelles ne sont portées à l'actif que si elles permettent d'augmenter les avantages économiques futurs générés par l'immobilisation corporelle. Les frais de réparation et d'entretien qui ne per-

mettent pas d'augmenter les avantages économiques futurs de l'actif auquel ils ont trait, ou les dépenses effectuées afin de maintenir les avantages futurs attendus du niveau normal de performance sont comptabilisés directement en charges. Par contre, les dépenses de remplacement des composants essentiels sont comptabilisées comme immobilisations dès que les critères définissant les éléments d'actif sont rencontrés. Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire pro-rata temporis sur base d'une estimation de la durée d'utilité de l'immobilisation en question. Une autre méthode d'amortissement peut être utilisée à condition qu'elle reflète de manière plus appropriée le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont générés. Lors de chaque clôture, le Groupe procède à une analyse des immobilisations corporelles et de leur valeur résiduelle.

Les réévaluations postérieures à la comptabilisation initiale concernent uniquement les terrains et proviennent de la transition aux normes IAS-IFRS.

Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire aux taux suivants et en tenant compte des valeurs résiduelles suivantes :

	Taux	Valeurs résiduelles
➔ Terrains	Néant	
➔ Bâtiments industriels	3 %	10 %
➔ Bâtiments administratifs	2 %	10 %
➔ Gros matériel de chantier	12,5 %	10 %
➔ Petit matériel de chantier	33 %	5 %
➔ Camions rudes utilisations	25 %	10 %
➔ Camions routiers	20 %	10 %
➔ Camionnettes et autobus	25 %	10 %
➔ Voitures	20 %	10 %
➔ Matériel fixe d'atelier	10 %	10 %
➔ Matériel de bureau	20%	5%
➔ Mobilier de bureau	10%	5%
➔ Outillage	100%	0%

L'amortissement est calculé dès le moment où l'actif est disponible à l'emploi. Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou des changements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs ou les unités génératrices de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur

recouvrable. Les pertes de valeurs sont enregistrées dans l'état du résultat net.

Une immobilisation corporelle n'est plus reconnue en comptabilité dès sa cession ou dès qu'aucun bénéfice économique futur n'est plus attendu du bien. Tout gain ou perte généré lors de la cession (calculé comme la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'élément) est reconnu au cours de l'exercice durant lequel il a été cédé.

3.10. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement sont des biens détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Les immeubles de placement se distinguent d'un bien immobilier occupé par son propriétaire ou preneur en ce sens qu'il génère des flux de trésorerie indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise. Ils sont inscrits sur une ligne spécifique à l'actif de l'état de la situation financière. Les immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût et ensuite selon le modèle du coût selon les dispositions de l'IAS 16 (Immobilisations corporelles) relative à ce modèle.

3.11. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE ET DE LOCATION -FINANCEMENT

Un contrat de location-financement est un contrat de location avec transfert au locataire de la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont définis comme des contrats de location simple. L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur base de la substance de l'accord.

Locations financières

Les actifs détenus en location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs du Groupe au plus bas de la valeur actualisée des paiements futurs minima et de leur juste valeur à la date d'acquisition. La dette envers le bailleur relative à cet actif est reprise dans l'état de la situation financière en tant qu'emprunt de location-financement. Les charges financières qui représentent la différence entre l'entière des obligations de location et la valeur des actifs loués lors de leur comptabilisation initiale sont portées à l'état du résultat net sur la durée du contrat de location. Ces charges sont réparties sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période comptable.

Locations simples

Les paiements relatifs à des contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans l'état du résultat net sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

3.12. ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LEUR VENTE

Un actif non courant est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable sera recouvrée principalement par sa

vente plutôt que par son utilisation continue. Cet actif doit être disponible pour une vente immédiate dans son état actuel et la vente doit être hautement probable.

Cet actif est évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ces actifs ne sont plus amortis.

3.13. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production dans l'entreprise. Le coût d'acquisition des stocks comprend les coûts des matières directes, les coûts directs de salaires ainsi que les autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Lorsque l'identification spécifique n'est pas possible, le coût est déterminé sur base de la méthode du coût moyen pondéré.

À chaque date de clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour la réalisation de la vente.

3.14. CONTRATS DE CONSTRUCTION

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, les produits du contrat et les coûts du contrat sont comptabilisés respectivement en produits et en charges en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture.

Le degré d'avancement des travaux est déterminé sur base de l'avancement, en termes physiques, d'une partie du travail convenu dans le contrat : tous les travaux font l'objet d'un état d'avancement mensuel quantitatif approuvé par le maître de l'ouvrage. Les produits du contrat sont comptabilisés dans l'état du résultat net des exercices au cours desquels les travaux sont exécutés.

Les produits du contrat comprennent :

- ▶ le montant initial des produits convenus dans le contrat ;
- ▶ les modifications dans les travaux du contrat, les réclamations (dans la mesure où il est probable qu'elles donneront lieu à des produits et où elles peuvent être évaluées de façon fiable).

Les coûts du contrat sont comptabilisés en charges dans l'état du résultat net des exer-

cices au cours desquels les travaux auxquels ils se rattachent sont exécutés.

Les coûts du contrat comprennent :

- ▶ les coûts directement liés au contrat concerné ;
- ▶ les coûts attribuables à l'activité de contrats en général et qui peuvent être affectés au contrat ;
- ▶ tous autres coûts qui peuvent être spécifiquement facturés au client selon les termes du contrat.

Ces coûts peuvent être diminués de tout produit incident qui n'est pas inclus dans les produits du contrat, tels que les primes d'assurances et participations au compte « prorata » refacturées aux sous-traitants.

Dans le cas où la prévision du résultat final d'un chantier fait ressortir une perte, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour perte pour contrat déficitaire sont présentées au passif de l'état de la situation financière.

Les paiements partiels reçus dans le cadre de contrat de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif de l'état de la situation financière en avances et acomptes reçus.

3.15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur des instruments financiers

Les actifs financiers en portefeuille qui sont détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Leur juste valeur est déterminée sur base des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs (niveau 1 selon IFRS7).

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers non cotés:

=> concernant les participations dans des sociétés non cotées pour lesquelles la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, la juste valeur repose sur le coût d'acquisition historique ajusté en fonction des pertes de valeur éventuelles ;

=> concernant les créances commerciales, les dettes commerciales et les autres actifs et passifs financiers, les valeurs portées dans l'état de la situation financière correspondent approximativement à leur juste valeur compte tenu de leur courte maturité.

Comptabilisation initiale et décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Un actif financier ou un passif financier est comptabilisé dans l'état de la situation financière le jour du règlement lorsque le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration. Une dette financière est sortie de l'état de la situation financière lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration.

Actifs financiers

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION ET À LEUR JUSTE VALEUR PAR LE BIAS DE L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET

Les actifs financiers classifiés comme détenus à des fins de transaction et les actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'état du résultat net relèvent de cette catégorie. Les profits et les pertes sont constatés dans l'état du résultat net.

PRÊTS ET CRÉANCES

Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti, par le biais de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes sont constatés dans l'état du résultat net lorsque les prêts et les créances sont sortis de l'état de la situation financière ou lorsqu'ils accusent une perte de valeur, ainsi que par le biais du processus d'amortissement. Les créances commerciales et les autres créances à court terme dépourvues de tout taux d'intérêt stipulé sont évaluées au montant original de la facture ou au montant nominal lorsque l'incidence de l'actualisation est négligeable. Une perte de valeur sur créances commerciales et sur autres créances à court terme est constatée dans l'état du résultat net lorsque leur valeur comptable est inférieure à la valeur actuelle des estimations des flux de trésorerie futurs. La perte de valeur est évaluée sur une base

individuelle. Les créances commerciales et les autres créances à court terme sont présentées dans l'état de la situation financière nette de toute perte de valeur cumulée.

PLACEMENTS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti, par le biais de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes sont constatés dans l'état du résultat net lorsque les placements détenus jusqu'à leur échéance sont sortis de l'état de la situation financière ou lorsqu'ils accusent une perte de valeur, ainsi que par le biais du processus d'amortissement.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié.

Actifs comptabilisés au coût amorti

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des actifs comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (à l'exclusion de pertes futures attendues non encourues), actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine (soit le taux d'intérêt calculé lors de la comptabilisation initiale). La valeur comptable de l'actif est réduite par l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la perte est comptabilisé dans l'état du résultat net. Si le montant de la dépréciation diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée doit être reprise. Une reprise de dépréciation est enregistrée en résultats pour autant que la valeur comptable de l'actif ne devienne pas supérieure au coût amorti à la date de reprise de la dépréciation. Toute reprise ultérieure de dépréciation est comptabilisée dans l'état du résultat net. En ce qui concerne les créances, une provision pour dépréciation est effectuée lorsqu'il existe des indications objectives (telles que la probabilité d'insolvabilité ou des difficultés financières importantes dans le chef du débiteur) que le Groupe ne sera pas en mesure de récupérer tous les montants dus dans les conditions initiales de la facture. La valeur comptable de la créance est réduite par l'utilisation d'un compte de dépréciation. Les créances dépréciées font l'objet d'une

décomptabilisation lorsqu'elles sont réputées irrécouvrables.

DETTES FINANCIÈRES

Prêts et emprunts productifs d'intérêts

Les prêts et emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts productifs d'intérêts sont ensuite évalués au coût amorti, en application de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes sont constatés en produits et charges lorsque les dettes sont sorties de l'état de la situation financière, ainsi que par le biais du processus d'amortissement.

Dettes commerciales et autres dettes à court terme

Les dettes commerciales et les autres dettes à court terme dépourvues de tout taux d'intérêt stipulés sont évaluées au montant original de la facture ou au montant nominal lorsque l'incidence de l'actualisation est négligeable.

3.16. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Cette rubrique comprend les liquidités, les dépôts à vue, les dépôts à court terme de moins de 3 mois, ainsi que des placements très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de fluctuation de valeur.

Tous les placements sont comptabilisés à leur valeur nominale dans les états financiers, ce qui correspond approximativement à leur juste valeur compte tenu de leur courte maturité.

3.17. PERTES DE VALEUR

À chaque date de reporting, le Groupe apprécie s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'importance de cette perte de valeur.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de la poursuite de l'utilisation d'un actif.

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuellement, le Groupe estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie auquel l'actif appartient. S'il est estimé que la valeur recouvrable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Cette perte de valeur est immédiatement comptabilisée en charges. Lorsqu'une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs n'a plus de raison d'être, la dépréciation enregistrée sur cet actif (ou sur cette unité génératrice de trésorerie) est reprise afin de ramener cet actif à une valeur correspondant à la nouvelle évaluation de sa valeur recouvrable.

Cependant, la valeur comptable d'un actif ne peut excéder, suite à la reprise d'une perte de valeur, la valeur comptable que celui-ci aurait eue si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée immédiatement en produits.

Qu'il y ait un indice de perte de valeur ou non, le Groupe effectue annuellement un test de perte de valeur pour les goodwill.

Une perte de valeur enregistrée sur un goodwill ne fera jamais l'objet de reprise au cours d'un exercice suivant.

3.18. ACTIONS PROPRES

Les sommes payées ou obtenues lors de l'acquisition ou la vente d'actions propres de la société sont reconnues directement dans les fonds propres attribuables aux actionnaires de la société. Aucun profit ou charge n'est enregistré dans l'état du résultat net lors de l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation d'actions propres. Les actions propres sont classées dans la rubrique « Actions propres » et présentées en déduction du total des capitaux propres.

3.19. INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires représentent la partie du résultat net des opérations et de l'actif net d'une filiale attribuable aux intérêts qui ne sont pas détenus, directement ou indirectement au travers de filiales, par le Groupe.

3.20. PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Des provisions sont comptabilisées dès que le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou

implicite) résultant d'événements passés qui engendrera une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques afin d'éteindre cette obligation et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Le montant enregistré en tant que provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture de l'état de la situation financière. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le calcul des provisions est déterminé en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôts qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent, et le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Les provisions non courantes correspondent aux provisions dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Les provisions correspondent essentiellement à des provisions pour pertes à terminaison et des provisions dans le cadre de litiges ou contentieux.

Les provisions pour « pertes à terminaison » (contrat déficitaire) concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat négatif, ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges concernent pour l'essentiel des litiges avec des clients, des sous-traitants, des co-traitants ou des fournisseurs.

Les provisions pour « restructuration » sont comptabilisées lorsque le Groupe a établi un programme détaillé pour la restructuration et dès que celui-ci a été communiqué aux parties concernées. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais font l'objet d'une information dans les annexes aux états financiers consolidés.

3.21. PENSIONS ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les pensions.

Le Groupe participe à un plan de pension à cotisations définies, dont le rendement minimum légal est garanti par la compagnie d'assurance. Les contributions à ce plan de pension à cotisations définies sont dès lors

reconnues comme une dépense dans l'état du résultat net au moment où elles sont exposées. Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est fourni au personnel.

3.22. RECONNAISSANCE DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les revenus sont reconnus dans la mesure où il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise et que le montant peut être estimé de manière fiable.

Les produits du contrat de construction sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture (selon la méthode du pourcentage d'avancement).

Une modification du contrat de construction peut entraîner une augmentation ou une diminution des produits du contrat.

Une modification est une instruction donnée par le client en vue d'un changement dans l'étendue des travaux à exécuter au titre du contrat. Une modification est incluse dans les produits du contrat lorsqu'il est probable que le client approuvera la modification et que le montant des produits résultant de cette modification peut être évalué de façon fiable. Les revenus liés à la vente des biens immobiliers sont comptabilisés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés de façon substantielle à l'acheteur et qu'il existe une preuve évidente d'un accord, que la livraison a eu lieu, que la rémunération est déterminée et déterminable, et que l'encaissement est probable.

3.23. SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques en capital sont initialement reconnues dans l'état de la situation financière en tant que produits différés non courants dès qu'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise se conformera aux conditions attachées à l'octroi des subventions et que celles-ci seront encaissées. Ensuite, elles sont comptabilisées en produits au rythme de l'amortissement de l'actif auquel elles se rapportent.

3.24. COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés dans l'état du résultat net de l'exercice au cours duquel ils sont survenus.



3.25. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat reprend l'impôt courant et l'impôt différé.

L'impôt courant est le montant des impôts exigibles (ou récupérables) sur le bénéfice (ou la perte) d'un exercice.

L'impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode bilantaire basée sur les décalages temporels résultant de différences entre la valeur comptable des actifs et passifs dans les comptes consolidés et la base fiscale utilisée pour le calcul du bénéfice imposable.

L'impôt différé est débité ou crédité dans l'état du résultat net, sauf s'il concerne des éléments qui ont été crédités ou débités directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt différé est également débité ou crédité dans les capitaux propres.

En principe, les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables alors que les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles que dans la mesure où il est probable que celles-ci pourront être imputées à l'avenir sur un bénéfice imposable au titre :

- ▶ de différence temporelle déductible ;
- ▶ du report en avant de pertes fiscales non utilisées ;
- ▶ du report en avant de crédits d'impôts non utilisés.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet impôt différé.

De tels actifs et passifs ne sont pas comptabilisés si les différences temporaires sont associées à un goodwill (ou goodwill négatif) ou générées lors de la comptabilisation initiale (autrement que lors d'un achat ou d'un regroupement d'entreprises) d'un actif ou passif dans une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable ni le bénéfice comptable.

Les passifs d'impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporaires taxables liées à des participations dans des filiales, filiales conjointes ou entreprises associées, sauf si le Groupe est en mesure de contrôler le ren-

versement de cette différence temporaire et s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir proche. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel la différence temporaire devrait se renverser.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale ou lorsque le Groupe a la possibilité et l'intention d'opter pour une compensation fiscale.

3.26. DIVIDENDES

Les dividendes proposés par le Conseil d'administration ne sont pas enregistrés en dettes dans les états financiers tant qu'ils n'ont pas été approuvés par les actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire.

3.27. RÉSULTATS PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé sur base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice hors actions propres. Le résultat dilué par action est calculé sur base du nombre moyen d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice plus l'effet dilutif potentiel des warrants et « Stock options » en circulation durant la période hors actions propres.

04

INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPERATIONNELS

Un secteur opérationnel est défini par IFRS 8 comme une composante d'une entité qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire parvenir des produits et supporter des charges, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal débiteur opérationnel, et pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

A l'exception de l'activité non significative de promotion immobilière, toutes les filiales du Groupe sont à considérer comme une seule composante de l'entité puisqu'elles effectuent une seule activité et opèrent dans un seul environnement économique : l'activité de la construction de bâtiments pour des clients localisés en Belgique et accessoirement au Luxembourg.

La direction n'a pas choisi d'organiser l'entité en fonction des particularités des produits ou services, des zones géographiques, des environnements réglementaires, ni d'une combinaison de facteurs pour l'activité de la construction de bâtiments.

Les activités de construction de bâtiments du Groupe ont en outre des caractéristiques

économiques similaires qui sont dépendantes de la conjoncture en Belgique.

Les activités de construction de bâtiments du Groupe ne sont dès lors pas dissociables en plusieurs secteurs opérationnels (secteurs d'activité et secteurs géographiques).

Il convient néanmoins de préciser que l'activité de promotion immobilière au sein du Groupe revêt des caractéristiques différentes de l'activité de construction de bâtiments. L'activité de promotion immobilière au sein du Groupe Moury Construct est cependant marginale et ne dépasse pas les critères de IFRS 8.13. En 2012, il n'y a eu aucun projet immobilier de ce type au sein du groupe Moury Construct

INFORMATIONS RELATIVES AUX PRINCIPAUX CLIENTS

Les différents pouvoirs publics avec qui le Groupe réalise des transactions ne doivent en principe pas être considérés comme un même client dans la mesure où ces entités ne sont en général pas sous un contrôle commun. Le Groupe n'a pas réalisé de produit d'activités ordinaires provenant de transactions avec un même client externe supérieur ou égal à 10 % du produit des activités ordinaires du Groupe.

05

LISTE DES ENTREPRISES CONSOLIDEES ET DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE

Dénomination, adresse et n° de TVA	Méthode d'incorpora- tion dans les comptes	Fraction du capital détenue au 31 décembre 2012	Fraction du capital détenue au 31 décembre 2011	Variation du pourcentage de détention du capital
S.A. BEMAT Rue du Rond Point 243 6060 Gilly - Belgique BE 402 375 301	G	99,99 %	99,99 %	0,00
S.A. LES ENTREPRISES G. MOURY Rue du Moulin 320 4020 Liège - Belgique BE 403 907 307	G	99,99 %	99,99 %	0,00
S.A. MOURYLUX Op der Haart 4 9999 Wemperhardt Grand-Duché du Luxembourg	G	99,90 %	99,90 %	0,00
S.C. MOSABOIS Rue du Moulin 320 4020 Liège - Belgique BE 425 504 257	G	99,99 %	99,99 %	0,00
SA LIEGE PROMOTION Rue du Moulin, 320 4020 Liège — Belgique BE 0415 915 511	E	50,0 %	50,0 %	0,00

G : Consolidation par intégration globale
E : Mise en équivalence

06

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

En milliers d'EUR	2012	2011
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	79 696	74 828
Chiffre d'affaires	79 182	73 954
➔ Produits des contrats de construction	79 182	73 954
Autres produits des activités ordinaires	514	874
➔ Subsidés en capital	0	11
➔ Cautionnements prélevés	3	8
➔ Autres produits d'exploitation	511	855

Les « Autres produits d'exploitation » sont essentiellement composés d'indemnités perçues, de sommes récupérées auprès des compagnies d'assurance suite à des sinistres, des plus-values de cession d'immobilisations corporelles et de récupération de diverses charges.



AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES

En milliers d'EUR	2012	2011
AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES	288	659
➔ Taxes et précomptes divers	233	170
➔ Indemnités liées à des sinistres payés	0	40
➔ Moins-values de cessions d'immobilisations	43	62
➔ Charges d'exploitation diverses	12	387

RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'EUR	2012	2011
RÉSULTAT FINANCIER	-749	-2 344
Produits financiers	1 493	2 056
Plus-values de réalisation d'actifs financiers	856	998
Produits des actifs financiers	254	571
Gains de revalorisation du portefeuille d'obligations	106	93
Gains de revalorisation du portefeuille d'actions	0	91
Autres produits financiers	277	303
Charges financières (-)	2 242	4 400
Moins-values de réalisation sur vente d'actifs financiers	380	540
Moins-values des droits de film en Tax shelter	0	231
Charges d'intérêts	82	106
Pertes de revalorisation du portefeuille d'obligations	0	653
Pertes de revalorisation du portefeuille d'actions	1 503	2 614
Autres charges financières	277	255

Le résultat financier est déficitaire en raison de la baisse de la juste valeur des actifs financiers en portefeuille et de moins-values nettes réalisées lors de la cession de certains actifs financiers au cours de l'exercice.

Une distinction est faite entre les résultats de revalorisation sur actions et les résultats de revalorisation sur obligations. Toutefois, à partir de l'exercice 2012, ces résultats sont repris en gain ou en perte selon que le solde annuel soit positif ou négatif.

Des informations complémentaires quant au portefeuille titres et sa gestion sont indiquées à l'annexe 15 du présent rapport annuel.

RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE PAR ACTION

Le résultat global de l'exercice par action est calculé en divisant le résultat global de l'exercice attribuable aux actions ordinaires, déduction faite des actions propres, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat global de l'exercice dilué par action est calculé en divisant le résultat global de l'exercice, part du Groupe, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté des effets diluants des warrants potentiels.

En milliers d'EUR	2012	2011
Nombre d'actions souscrites	396 426	396 426
Nombre d'actions propres	50	50
Nombre d'actions de base ayant droit au dividende	396 376	396 376
Nombre moyen d'actions de base en circulation	393 376	396 376
Nombre d'actions diluées ayant droit au dividende ¹	396 376	396 376
Nombre moyen d'actions diluées en circulation	396 376	396 376
Résultat global de l'exercice, part du groupe	627	1 106
Résultat global de l'exercice, part du groupe, par action de base	1,6	2,8
Résultat global de l'exercice, part du groupe, par action diluée	1,6	2,8

¹ Il n'y a aucun effet diluant au 31 décembre 2011 ni au 31 décembre 2012.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

En milliers d'EUR	Goodwill	Licences et autres droits	Total
VALEURS D'ACQUISITION			
31 décembre 2010	11 305	110	11 415
➔ Acquisitions	0	14	14
➔ Cessions	0	0	0
31 décembre 2011	11 305	124	11 429
➔ Acquisitions	0	0	0
➔ Cessions	0	0	0
31 décembre 2012	11 305	124	11 429
AMORTISSEMENTS/PERTES DE VALEUR (-)			
31 décembre 2010	0	110	110
➔ Dotations	0	11	11
➔ Annulations	0	0	0
31 décembre 2011	0	121	121
➔ Dotations	0	3	3
➔ Annulations	0	0	0
31 décembre 2012	0	124	124
VALEURS NETTES			
31 décembre 2010	11 305	0	11 305
31 décembre 2011	11 305	3	11 305
31 décembre 2012	11 305	0	11 305

Les goodwill proviennent de regroupements d'entreprises et sont affectés respectivement aux unités génératrices de trésorerie concernées, c'est-à-dire « Les Entreprises G Moury SA » et « Bemat SA ». Les hypothèses suivantes ont été retenues dans les tests de dépréciation des goodwill :

Entité	Valeur nette du goodwill (en milliers d'EUR)		Paramètre du modèle appliqué aux projections de flux de trésorerie			Pertes de valeur comptabilisées
	2012	2011	Taux de croissance	Taux d'actualisation (WACC)	Taux de sensibilité	
Les Entreprises G Moury SA	8 337	8 337	0,0%	5,99%	5%	-
Bemat SA	2 968	2 968	0,0%	5,99%	5%	-
	11 305	11 305				-

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est basée sur la valeur d'utilité de chaque unité génératrice de trésorerie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux futurs estimés de trésorerie sur une période de cinq ans à laquelle est ajoutée la valeur résiduelle de l'unité génératrice de trésorerie. Les flux de trésorerie futurs sont établis en prenant en compte l'expérience passée, le volume du carnet de commande et les marges prévisionnelles sur les chantiers en cours et futurs ainsi que d'éventuelles informations externes utiles. Pour plus d'informations sur les performances passées et le carnet de commande des unités génératrices de trésorerie « Les Entreprises G Moury SA » et « Bemat SA », nous renvoyons à la section « Activités des filiales du groupe » du rapport de gestion.

Afin de déterminer la valeur d'utilité, les flux futurs estimés de trésorerie sont actualisés en utilisant un taux d'intérêt avant impôts qui reflète à la fois l'intérêt du marché actuel (OLO 10 ans) et les risques spécifiques liés à l'actif (prime de risque, spread, bêta, prime d'illiquidité).

Les flux de trésorerie utilisés dans les tests de dépréciation découlent des prévisions de trésorerie futures préparées conformément à IAS 36. Par prudence, aucun taux de croissance n'a été appliqué.

Une analyse de sensibilité a été réalisée en variant les flux de trésorerie et les WACC de 5%. La valeur recouvrable étant toujours plus élevée que leur valeur comptable des goodwill, aucune dépréciation n'a été détectée.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'EUR	Terrains et constructions	Installations machines et outillage	Véhicules, mobilier et matériel de bureau	Immobilisations en cours	TOTAL
VALEURS D'ACQUISITION					
31 décembre 2010	601	9 544	3 723	0	13 868
➔ Acquisitions		110	640		750
➔ Cessions/désaffectations		-492	-490		-983
➔ Transfert					0
➔ Variation de périmètre					0
31 décembre 2011	601	9 162	3 872	0	13 635
➔ Acquisitions		498	377		875
➔ Cessions/désaffectations		-174	-472		-646
➔ Transfert					0
➔ Variation de périmètre					0
31 décembre 2012	601	9 486	3 777	0	13 864
PLUS-VALUE DE RÉÉVALUATION (+)					
31 décembre 2010	1 358	0	0	0	1 358
➔ Acquisitions					0
➔ Cessions					0
➔ Transfert					0
➔ Variation de périmètre					0
31 décembre 2011	1 358	0	0	0	1 358
➔ Acquisitions					0
➔ Cessions					0
➔ Transfert					0
➔ Variation de périmètre					0
31 décembre 2012	1 358	0	0	0	1 358
AMORTISSEMENTS (-)					
31 décembre 2010	805	7 203	2 630	0	10 638
➔ Dotations	15	452	372		839
➔ Reprises					0
➔ Annulations		-443	-356		-799
➔ Variation de périmètre					0
31 décembre 2011	819	7 213	2 647	0	10 679
➔ Dotations	14	341	362		717
➔ Reprises					
➔ Annulations		-160	-372		-532
➔ Variation de périmètre					0
31 décembre 2012	833	7 394	2 637	0	10 864
VALEURS NETTES					
31 décembre 2010	1 155	2 341	1 093	0	4 588
31 décembre 2011	1 140	1 949	1 225	0	4 315
31 décembre 2012	1 126	2 092	1 140	0	4 358

12

ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actions de la SICAFI Immo Moury SCA détenues par la SA Moury Construct sont destinées à être échangées contre des coupons 22 de la SA Moury Construct. Au 31 décembre 2012, il subsiste un solde de € 42 milliers d'actions de la SICAFI Immo Moury SCA à échanger contre des coupons 22 de la SA Moury Construct.

13

PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Liège Promotion SA est la seule société mise en équivalence dans les états financiers du Groupe Moury Construct. La société n'a dégagé aucun résultat significatif ni en 2011 ni en 2012.

En milliers d'EUR	Participations dans les entreprises mises en équivalence
31 décembre 2010	137
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	
Dividendes distribués	-1
31 décembre 2011	136
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	-2
Dividendes distribués	0
31 décembre 2012	134

IMPÔTS

En milliers d'EUR	2012	2011
Détail de la charge d'impôts sur le résultat		
Charge d'impôts exigibles	890	1 562
Charge nette d'impôts différés		
➤ Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	8	-29
➤ Provisions	418	416
➤ Résultats sur chantiers reconnus sur base de l'avancement	-359	-156
➤ Variation du périmètre de consolidation	0	0
➤ Variation de la juste valeur du portefeuille de placements	16	-90
➤ Autres	-32	-6
Total de la charge d'impôts sur le résultat	941	1 697
Réconciliation de la charge d'impôts et du résultat		
Résultat avant impôts et avant quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	1 570	2 803
Charge d'impôts courants et différés comptabilisée	941	1 697
➤ Taux d'impôt effectif	59,94%	60,54%
Taux d'impôt théorique	33,99%	33,99%
Eléments de réconciliation entre le résultat avant impôts et la base imposable		
➤ Dépenses non admises	2 011	3 408
➤ Intérêts notionnels	-558	-760
➤ Plus-value de cession d'actions	-501	-986
➤ Dotations et transferts (-) aux réserves immunisées et aux impôts différés statutaires	71	8
➤ Moins-values non déductibles relatives à la cession d'actifs financiers (droits de film - tax shelter)	0	232
➤ Partie non déductible des dividendes (régime RDT)	101	355
➤ Divers	0	0
Base imposable théorique	2 694	5 060
Charge d'impôts courants théorique (à 33,99 %)	916	1 720
Charge d'impôts différés	51	135
Charge d'impôts théorique totale	967	1 855
Eléments de réconciliation entre la charge d'impôts courants théorique et la charge d'impôts théorique		
➤ Régularisation d'impôts antérieurs	-97	3
➤ Impact de prélèvements sur les réserves immunisées article 519 CIR	0	0
➤ Impact de l'application d'un taux de taxation différent de 33,99%	22	0
➤ Autres	49	-161
Total de la charge d'impôts sur le résultat	941	1 697

Impôts différés de l'état de la situation financière				
➤ Les sources d'impôts différés sont les suivantes :	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
➤ Amortissements et réévaluations des immobilisations corporelles et incorporelles		857		849
➤ Provisions		2 182		1 764
➤ Résultats sur chantiers reconnus sur base de l'avancement		1 330		1 690
➤ Juste valeur du portefeuille de placements		27		11
➤ Divers		54		86
Total	0	4 450	0	4 400

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NON COURANTES

Actions et parts

En milliers d'EUR	31 12 2012	31 12 2011
Juste valeur des actions au début de l'exercice	102	104
Acquisitions au cours de l'exercice	8	15
Cessions au cours de l'exercice	-3	-17
Variation de la juste valeur au cours de l'exercice		
Juste valeur à la date de clôture de l'exercice	107	102

Cautions et garanties

En milliers d'EUR	31 12 2012	31 12 2011
Juste valeur des actions au début de l'exercice	1 044	1 136
Acquisitions au cours de l'exercice	222	46
Cessions au cours de l'exercice	-115	-138
Variation de la juste valeur au cours de l'exercice		
Juste valeur à la date de clôture de l'exercice	1 152	1 044

Les cautions et garanties sont comptabilisées au coût amorti comme des prêts et créances.

AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Actions à la juste valeur par le biais de l'état du résultat global

En milliers d'EUR	31 12 2012	31 12 2011
Juste valeur des actions au début de l'exercice	5 160	5 301
Acquisitions au cours de l'exercice	8 772	14 474
Cessions au cours de l'exercice	-8 236	-12 174
Variation de la juste valeur au cours de l'exercice	-1 503	-2 441
Juste valeur à la date de clôture de l'exercice	4 193	5 160

Obligations à la juste valeur par le biais de l'état du résultat global

En milliers d'EUR	31 12 2012	31 12 2011
Juste valeur des actions au début de l'exercice	944	2 112
Acquisitions au cours de l'exercice	298	472
Cessions au cours de l'exercice	-596	-1 079
Variation de la juste valeur au cours de l'exercice	106	-561
Juste valeur à la date de clôture de l'exercice	752	944

Portefeuille titres du Groupe

Le portefeuille titres du Groupe est composé d'actions et de corporate bond. Les actifs financiers en portefeuille sont détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats. Leur juste valeur est déterminée sur base des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs (niveau 1 selon IFRS7).

Comme indiqué dans le rapport de gestion, le résultat financier du Groupe est confronté au risque de variation des cours de bourse des actifs financiers composant le portefeuille titres du Groupe. Le Groupe réduit néanmoins son exposition à ce risque en :

- ▶ limitant ses investissements en actifs financiers plus risqués (tels que des actions) à un maximum de l'ordre de 10 % de la totalité de sa trésorerie au sens large, sans toutefois renoncer à des opportunités de marchés à court terme ;
- ▶ multipliant le nombre d'actifs financiers en portefeuille. Individuellement, aucun actif financier ne représente plus de 2 % de la trésorerie au sens large du Groupe ;
- ▶ limitant ses investissements essentiellement en actifs financiers libellés en euros et dont la liquidité est importante.
- ▶ diversifiant les secteurs économiques et géographiques dans lesquels les sociétés sous-jacentes sont actives.

Les plus et moins values réalisées suite à la cession de chaque catégorie d'actif financier au cours de l'exercice, ainsi que les plus ou moins values latentes au 31 décembre, sont mentionnées à l'annexe 8.



Autres actifs financiers courants

En milliers d'EUR	31 12 2012	31 12 2011
Juste valeur des actions au début de l'exercice	0	348
Acquisitions au cours de l'exercice	-	-
Cessions au cours de l'exercice	-	-348
Variation de la juste valeur au cours de l'exercice	-	-
Juste valeur à la date de clôture de l'exercice	0	0

Les « autres actifs financiers courants » consistent, au 1^{er} janvier 2011, en des droits de film acquis dans le cadre du mécanisme « tax shelter » ; mécanisme qui vise à accorder un avantage fiscal aux sociétés qui investissent, à certaines conditions, une partie de leur bénéfice dans des films produits au moins partiellement en Belgique.

Ces investissements en droits de film étant effectués par le Groupe uniquement dans un objectif de placement de trésorerie et dans le but d'obtenir l'avantage fiscal dont question ci-dessus, les droits de film sont généralement cédés par le Groupe dès que l'avantage fiscal de l'investissement en tax shelter est acquis. Ces investissements sont évalués comme des « actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultats ».

16

CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS NON COURANTS

Les « Clients et autres débiteurs non courants » concernent une créance commerciale dont l'échéance est supérieure à un an (en 2014) qui résulte du chantier « Le Forem » à Liège, réalisé en Société momentanée avec

la SA BPC. Suivant le contrat d'entreprise, le prix est payable par le Forem en 15 annuités. Cette créance a été financée par un crédit du même montant initial et d'une même durée. Au 31 décembre 2012, la créance relative au

financement du Forem classée en « Clients et autres débiteurs non courants » s'élève à € 631 milliers et la dette classée en « Dettes financières courantes et non courantes » s'élève à € 926 milliers.

17

STOCKS ET CONTRATS DE CONSTRUCTION

En milliers d'EUR	2012	2011
ETAT DU STOCK	499	604
➤ Matières premières	234	320
➤ Stock en cours de production	170	12
➤ Coûts liés à la construction d'immeubles	95	272

En milliers d'EUR	2012	2011
ETAT DES CONTRATS DE CONSTRUCTION EN COURS		
➤ Prix de revient	72 755	66 735
➤ Recettes comptabilisées	79 182	73 954
Résultat	6 427	7 690
➤ Solde clients	18 087	15 615

18

CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS COURANTS

Les « Autres débiteurs » consistent essentiellement en des comptes courants avec les sociétés momentanées dans lesquelles une société du Groupe est associée.

En milliers d'EUR	2012	2011
CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS COURANTS	19 341	20 540
➤ Clients	18 087	15 615
➤ Autres débiteurs	1 254	4 925

19

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les dépôts bancaires sont rémunérés aux différents taux des dépôts bancaires à court terme.

En milliers d'EUR	2012	2011
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE	30 702	30 141
➤ Dépôts bancaires à vue	28 047	24 737
➤ Dépôts bancaires à court terme	2 655	5 404

20

ÉTAT DU CAPITAL

Il n'y a eu aucune opération sur le capital lors de l'exercice 2012.

En milliers d'EUR	2012	2011
CAPITAL AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	23 745	23 745
➤ Augmentation de capital	0	0
➤ Réduction de capital (-)	0	0
➤ Capital au terme de l'exercice	23 745	23 745

En unité	2012	2011
NOMBRE D'ACTIONS SOUSCRITES ET ENTIÈREMENT LIBÉRÉES	396 426	396 426
➤ dont des actions nominatives	240 129	240 130
➤ dont des actions dématérialisées	155 728	149 722
➤ dont des actions au porteur	519	6 524
➤ dont des actions propres	50	50
NOMBRE D'ACTIONS PROPRES	50	50

21

PROVISIONS NON COURANTES

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

PROVISIONS POUR PERTES À TERMINAISON

Les « provisions pour pertes à terminaison » sont constituées dès lors que les avantages attendus d'un contrat sont moins élevés que les coûts inévitables liés au respect des obligations du contrat. Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation de la perte encore à encourir à la date de clôture pour terminer le chantier en cours dans le délai prévu au contrat d'entreprise.

Les utilisations importantes comptabilisées lors de l'exercice 2012 sont liées à l'utilisation des provisions constituées sur plusieurs chantiers. En effet, les estimations de perte encore à encourir à la clôture précédente ont été en grande partie utilisées lors de l'exercice 2012. Pour les chantiers concernés, l'utilisation des provisions a, par conséquent, permis de neutraliser la perte de l'exercice à due concurrence.

PROVISIONS POUR GARANTIE DÉCENNALE

Les provisions « Garantie décennale » sont constituées dès lors que des obligations sont nées suite à des assignations reçues ou des litiges portés à la connaissance du management dans le cadre de la garantie décennale. Les provisions au 31 décembre 2012 concernent plusieurs chantiers. Les dotations de l'exercice 2012 concernent, d'une part, des nouvelles obligations apparues au cours de l'exercice et, d'autre part, un ancien litige dont l'évaluation de l'obligation a été revue à la hausse par le management sur base des dernières conclusions des avocats du Groupe et des dernières conclusions des experts judiciaires.

La date de décaissement des obligations n'est pas déterminable avec précision et, essentiellement dans le cas d'assignations, peut se situer dans de nombreuses années en fonction des aléas des procédures et des expertises.

Étant donné que les procédures et/ou négociations avec les parties sont en cours, nous ne pouvons pas donner plus d'information sur les hypothèses prises ni sur le moment du décaissement probable.

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES

Les provisions « autres risques » sont constituées dès lors que des obligations sont nées suite à des assignations reçues ou des litiges portés à la connaissance du management dans le cadre de différends avec le maître de l'ouvrage ou des sous-traitants pour des chantiers en cours d'exécution. Les provisions au 31 décembre 2012 concernent plusieurs chantiers.

Les dotations de l'exercice 2012 concernent essentiellement des nouvelles obligations apparues au cours de l'exercice. La date de décaissement des obligations n'est pas déterminable avec précision et, essentiellement dans le cas d'assignations, peut se situer dans de nombreuses années en fonction des aléas des procédures et des expertises. Étant donné que les procédures et/ou négociations avec les parties sont en cours, nous ne pouvons pas donner plus d'information sur les hypothèses prises ni sur le moment du décaissement probable.

En milliers d'EUR	Pertes à terminaison	Garantie décennale	Autres risques	Total
Solde au 31 décembre 2010	1 617	2 834	230	4 681
➔ Dotations	1 062	189	68	1 319
➔ Utilisations		-8	-16	-24
➔ Reprises	-1 529	-964	-77	-2 570
Solde au 31 décembre 2011	1 150	2 050	205	3 405
➔ Dotations	225	294	281	800
➔ Utilisations	-900	-12	-20	-932
➔ Reprises	-324	-67	-68	-459
Solde au 31 décembre 2012	151	2 265	398	2 814



72 22

ÉTAT DES DETTES

Les dettes financières d'un total de € 926 milliers (€ 463 milliers échu en 2013 et € 463 milliers échu en 2014) concernent le chantier « Forem » à Liège qui a été réalisé en Société momentanée avec la SA BPC. Cette dette porte un intérêt annuel de 4,93 % et arrive à échéance en 2014.

				2012					2011
Durée résiduelle	1 an	1 à 5 ans	plus de	TOTAL	1 an	1 à 5 ans	plus de	TOTAL	
En milliers d'EUR	au plus		5 ans		au plus		5 ans		

PASSIFS NON COURANTS

Dettes financières	463			463			926	926	
→ Emprunts bancaires		463		463			926		926
Autres passifs non courants	0			0			1	1	
→ Cautionnements reçus		0		0			1		1

PASSIFS COURANTS

Dettes financières	463			463	463			463	
→ Emprunts bancaires		463		463		463			463
Fournisseurs	20 541			20 541	16 257			16 257	
→ Fournisseurs		18 724		18 724		14 333			14 333
→ Factures à recevoir		1 817		1 817		1 924			1 924
Passifs d'impôts exigibles	686			686	923			923	
Autres Passifs courants	2 920			2 920	6 696			6 696	
→ Dettes sociales et salariales		886		886		1 112			1 112
→ Dividendes à payer		465		465		468			468
→ Avances reçues		959		959		165			165
→ Autres dettes courantes		553		553		4 612			4 612
→ Comptes de régularisation		57		57		340			340

23

DIVIDENDES PAYÉS ET PROPOSÉS

Les dividendes sont déclarés pour les actions émises, sous déduction des actions propres.

En milliers d'EUR	2012	2011
Déclarés et payés lors de l'exercice		
Dividende relatif à l'exercice 2010 (€ 5,6 brut par action hors actions propres)		2 220
Dividende relatif à l'exercice 2011 (€ 5,6 brut par action hors actions propres)	2 220	
Proposés à l'Assemblée générale pour approbation		
Dividende relatif à l'exercice 2011 (€ 5,60 brut par action hors actions propres)		2 220
Dividende relatif à l'exercice 2012 (€ 1,60 brut par action hors actions propres)	634	

24

73

ÉTAT DES PLANS D'ASSURANCE GROUPE

Le Groupe participe à un plan de pension à cotisations définies, dont le rendement minimum légal est garanti par la compagnie d'assurance. Les contributions à ce plan de pension à cotisations définies sont dès lors reconnues comme une dépense dans l'état du résultat

global au moment où elles sont exposées. Les montants pris en charge sont les suivants :

En milliers d'EUR	2012	2011
Primes d'assurances groupe versées	150	143

25

INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS DÉTENUES DANS DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT

Pour l'exécution de certains marchés, le Groupe Moury Construct constitue des sociétés momentanées contrôlées conjointement avec des partenaires. Le Groupe rapporte ses intérêts dans les sociétés momentanées contrôlées conjointement en utilisant un format de reporting ligne par ligne pour la consolidation proportionnelle. Les capitaux propres de ces entités sont repris dans la rubrique « Autres passifs courants ». Les montants totaux des intérêts du Groupe dans les états financiers consolidés se détaillent comme suit :

En milliers d'EUR	2012	2011
➤ Total actifs non courants	870	1 407
➤ Total actifs courants	6 723	6 510
➤ Total passifs non courants	563	926
➤ Total passifs courants	7 030	6 991
➤ Produits d'exploitation	14 169	7 524
➤ Charges d'exploitation	13 142	6 141

26

INFORMATION RELATIVE À LA GESTION DES RISQUES

Les informations relatives à la gestion des risques sont reprises dans le rapport de gestion du Groupe Moury Construct.

27

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2012, des cautionnements sont déposés à notre compte à hauteur de € 8,7 millions.

PASSIFS ÉVENTUELS

Lorsque le management juge qu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources repré-

sentative d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation, aucune provision n'est comptabilisée. Le management du Groupe a reçu des assignations ou a été informé de l'existence de litiges (soit dans le cadre de la garantie décennale soit dans le cadre de différends avec le maître de l'ouvrage ou des sous-traitants) relatifs à des chantiers confiés aux sociétés du Groupe pour lesquels le management estime que, au 31 décembre

2012, il n'est pas probable, mais seulement possible, qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. C'est dans ce contexte que certaines reprises de provisions ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2012 (voir annexe 21 pour plus de détails).



28

INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les rémunérations octroyées lors de l'exercice 2012 au CEO, aux autres administrateurs exécutifs et managers exécutifs ainsi qu'aux autres dirigeants peuvent être détaillées comme suit :

En milliers d'euros	CEO	Autres administrateurs exécutifs et Managers exécutifs	Autres dirigeants
Rémunération de base	120	444	299
Rémunération variable	-	4	6
Plan de pension	-	22	7
Autres composantes de la rémunération	14	66	33

La rémunération variable concerne, en 2012, uniquement des primes « CCT 90 ». Les règles d'octroi des primes « CCT 90 » sont indiquées dans la convention collective de travail n°90 et ont égard à des objectifs globaux en matière de présence sur le lieu du travail, de fréquence des accidents et d'amélioration de la productivité.

Le Plan de pension concerne le montant versé par le Groupe dans le plan de pension à cotisations définies.

Les autres composantes de la rémunération concernent les assurances complémentaires octroyées par le Groupe (assurance hospitalisation,...), des avantages en nature octroyés tels que la mise à disposition d'une voiture de société, d'un GSM, etc.

Les rémunérations dues aux administrateurs non exécutifs pour l'exercice écoulé sont détaillées comme suit :

En euros	Jeton de présence au Conseil d'administration	Jeton de présence au Comité d'audit	Total
Mr Francis Lemmens	1 500	1 000	2 500
Mr Edgard Hollange	1 500	-	1 500
Mr Jean-Paul Feldbusch	1 000	-	1 000
Mr Michel Mersch	1 500	1 000	2 500
Consiges SA – représentée par Mr Michel Mikolajczak	1 500	-	1 500
Mr Jean-Pierre Barbarin	1 500	2 000	3 500

Pour plus d'informations, nous renvoyons au rapport de rémunération au point 6 du rapport de gestion.

FILIALES

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Moury Construct SA et de ses filiales intégrés selon la méthode globale et sur base des règles d'évaluation présentées dans l'annexe 3.

Conformément aux conventions de prestations de services intragroupes, la filiale Mourylux SA fournit aux autres filiales du Groupe Moury Construct conseils et assistance dans le domaine financier et comptable, technique et commercial ainsi que dans le domaine juridique. Le holding faitier Moury Construct SA fournit également à certaines sociétés du groupe conseils et assistance dans le domaine financier et en matière de management.

Les autres filiales du Groupe exercent leur activité d'entrepreneur de façon généralement autonome sous le contrôle du Conseil d'administration de la maison mère.

Les ventes et achats entre parties liées sont effectués aux conditions normales de marché.

ENTREPRISES ASSOCIÉES

La SA Liège Promotion n'a aucune activité liée avec le Groupe Moury Construct.

Liège Promotion a pour activité les promotions immobilières du groupe Moury Construct. Cette société n'a actuellement aucune activité.

SOCIÉTÉS MOMENTANÉES

Les sociétés momentanées sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres partenaires sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle. Les principales sociétés momentanées de l'exercice 2012 sont les suivantes :

- Moury Galère EVS dont la part détenue par le Groupe est de 50 %
- Galère Moury Émulation dont la part détenue par le Groupe est de 45 %
- Moury Wust Souverain-pont dont la part détenue par le Groupe est de 50 %
- CIT Blaton Moury Wust Valdor dont la part détenue par le Groupe est de 33,33%
- Galère Moury Wust Opéra dont la part détenue par le Groupe est de 25 %
- BPC Moury Patinoire dont la part détenue par le Groupe est de 50 %

29

DÉCLARATION PORTANT SUR L'IMAGE FIDÈLE DONNÉE PAR LES ÉTATS FINANCIERS ET SUR L'EXPOSÉ FIDÈLE CONTENU DANS LE PRÉSENT RAPPORT (ARTICLE 12, § 2, DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 14 NOVEMBRE 2007)

Le Conseil d'administration de la SA Moury Construct, composé des membres suivants :

- ▶ Sari Finance SA, représentée par Monsieur Georges Moury, Président, Administrateur exécutif
- ▶ Moury Finance SA, représentée par Monsieur Georges Moury, Administrateur exécutif
- ▶ Monsieur Gilles-Olivier Moury, Administrateur exécutif
- ▶ Monsieur Francis Lemmens, Administrateur non exécutif

- ▶ Monsieur Edgard Hollange, Administrateur non exécutif
- ▶ Monsieur Jean-Paul Feldbusch, Administrateur non exécutif
- ▶ Monsieur Michel Mersch, Administrateur non exécutif indépendant
- ▶ Monsieur Jean-Pierre Barbarin, Administrateur non exécutif indépendant
- ▶ Consignes SA représentée par Monsieur Michel Mikolajczak, Administrateur non exécutif indépendant

Atteste, au nom et pour compte de la SA Moury Construct et sous la responsabilité de celle-ci qu'à notre connaissance :

- (i) les états financiers donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la SA Moury Construct et des entreprises comprises dans la consolidation,
- (ii) le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la SA Moury Construct et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

30

INFORMATIONS SUR LE COMMISSAIRE DE LA SA MOURY CONSTRUCT

Lors de l'Assemblée générale ordinaire du 27 mai 2011 Madame Dominique Hermans a été nommée commissaire de la SA Moury Construct pour un mandat de trois ans. Les

rémunérations perçues par Madame Dominique Hermans au cours de l'exercice 2012 s'élèvent à € 42 milliers pour les mandats de commissaire de Moury SA, Bemat SA,

Mosabois SC et Moury Construct SA. Il n'y a eu aucun honoraire complémentaire versé au cours de l'exercice 2012.



Rapport du commissaire

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE LA S.A. MOURY CONSTRUCT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan consolidé (la situation financière de l'ensemble consolidé) au 31 décembre 2012, le compte de résultats consolidés (le résultat global de l'ensemble consolidé, les variations de capitaux propres de l'ensemble consolidé et le flux de trésorerie de l'ensemble consolidé) de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et l'annexe, ainsi que la déclaration complémentaire requise.

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS – OPINION SANS RÉSERVE

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de MOURY CONSTRUCT pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, établis sur la base du référentiel des normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, dont le total du bilan s'élève à 73.417 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 627 (000) EUR.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures de contrôle appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion et la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité les explications et informations requises pour notre audit. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes consolidés de la société MOURY CONSTRUCT au 31 décembre 2012 donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés :

- le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les comptes consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Liège, le 22 avril 2013
D. Hermans
Commissaire

Comptes statutaires de la sa Moury Construct

Les comptes annuels de Moury Construct SA, préparés selon le schéma complet, sont disponibles à la Banque Nationale de Belgique. Ils sont également disponibles sur demande au siège de la société.

Le Commissaire a émis une attestation sans réserve sur les comptes annuels de la S.A. Moury Construct.

Les comptes annuels de Moury Construct S.A. sont présentés ci-dessous sous une forme résumée.

En milliers d'EUR	2012	2011
ACTIF		
ACTIFS IMMOBILISÉS	26 153	23 861
Immobilisations corporelles	44	45
Immobilisations financières	26 109	23 816
ACTIFS CIRCULANTS	13 085	16 832
Créances commerciales	67	39
Autres créances	16	195
Placements de trésorerie et valeurs disponibles	12 953	16 514
Comptes de régularisation	49	84
Total de l'actif	39 238	40 694
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES	37 950	37 629
Capital	23 745	23 745
Réserves et bénéfice reporté	14 205	13 884
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFÉRÉS	9	10
Impôts différés	9	10
DETTES	1 277	3 054
Dettes à un an au plus	1 277	3 054
Total du passif	39 238	40 694

COMPTE DE RÉSULTATS ABRÉGÉ

En milliers d'EUR	2012	2011
Produits d'exploitation	194	724
Charges d'exploitation	-381	-316
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-187	408
Produits financiers	2 741	7 882
Charges financières	-1 660	-1 560
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	894	6 730
Résultat exceptionnel	0	0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS	894	6 730
Impôts (-)	-61	160
RÉSULTAT DE L'EXERCICE APRES IMPÔTS	955	6 571
RÉSULTAT DE L'EXERCICE À AFFECTER	955	6 571
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	1	0
BÉNÉFICE À AFFECTER	12 438	14 025
Bénéfice de l'exercice à affecter	956	6 571
Bénéfice reporté exercice précédent	11 482	7 454
PRÉLÈVEMENT SUR LES CAPITAUX PROPRES		
Prélèvement sur les réserves	0	0
AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES	0	323
Dotation à la réserve légale	0	323
Dotation aux autres réserves	0	0
BÉNÉFICE À REPORTER	11 804	11 482
RÉMUNÉRATION DU CAPITAL	634	2 220

RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION STATUTAIRES

A. POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan, soit :

- ▶ à la valeur d'acquisition ;
- ▶ à leur coût de fabrication ;
- ▶ à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire aux taux suivants :

▶ Terrains :	néant
▶ Bâtiments industriels :	5 %
▶ Bâtiments administratifs :	3 %
▶ Voitures :	20 %
▶ Matériel de bureau :	20 %
▶ Mobilier de bureau :	10 %

2. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

3. Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie sont repris à leur valeur nominale, sauf si le dernier cours de bourse est inférieur à la valeur comptable.

4. Participations

Les participations sont reprises au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport, sauf si la valeur estimative (basée sur la valeur patrimoniale et de rendement) est inférieure à la valeur comptable. Dans ce cas, une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value observée est enregistrée et comptabilisée au débit du compte de résultats.

5. Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les valeurs en monnaies étrangères sont comptabilisées en euro au cours du jour au moment de l'opération et évaluées au cours de change à la clôture de l'exercice social, si cette valeur est inférieure à leur valeur comptable.

B. POSTES DU PASSIF DU BILAN

1. Dettes à plus d'un an

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

2. Dettes à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées comme décrit ci avant.

Les provisions fiscales et sociales liées à l'exercice sont constituées.

Le montant de la provision pour pécule de vacances est fixé conformément aux dispositions fiscales.

Renseignements généraux

LE GROUPE MOURY CONSTRUCT

Dénomination	MOURY CONSTRUCT S.A.	
Siège social	Avenue Génicot, 18 1160 Bruxelles Registre du commerce de Bruxelles n° 600 249 N° d'entreprise 0 413 821 301	
Forme de la société	Société anonyme de droit belge	
Durée	Illimitée	
Service financier	Banque CBC Banque ING Banque BNP Paribas Fortis	
Investor relations	Gilles-Olivier Moury, Administrateur (e-mail : gomoury@moury-construct.be) Sonia Laschet, Directeur Financier (e-mail : slaschet@moury-construct.be) Stéphanie Graidia, Investor relations (e-mail : sgraidia@moury-construct.be) Tel : (+32-4) 344 72 11 Fax : (+32-4) 344 72 49	
Calendrier financier	Assemblée générale ordinaire :	28 mai 2013
	Ex date :	14 juin 2013
	Record date :	17 juin 2013
	Mise en paiement du dividende :	20 juin 2013
	Rapport financier semestriel 2013 :	30 août 2013



ÉDITEUR RESPONSABLE

Georges Moury

CRÉDITS PHOTOS

A. de Leval

Jacques Croisiers - Photos intérieures
de l'Opéra

Marc Detiffe - Photos de la patinoire

C1

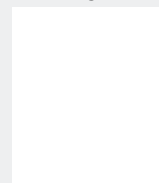


2

3

4

C4



5

1. Construction de la Patinoire olympique
de Liège - L'Escaut Architectures - B.E.
Weinand
2. Construction de l'Hotel de police de
Marche-en-Famenne - AM De Potter-
Nelles-ABCIS
3. Rénovation de l'Opéra Royal de Wallonie
à Liège - A.2R.C – ORIGIN – Aa/TGI
4. Construction de la résidence Lutèce
- Quai Marcellis à Liège - Atelier d'ar-
chitecture pour la ville et le territoire
5. Construction de la résidence Rive
droite - Quai Marcellis à Liège - Atelier
d'architecture pour la ville et le territoire



MOURY CONSTRUCT

18 Avenue Genicot, 1160 Bruxelles
Registre du commerce n°600249

